

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

A. Examen général de l'état d'avancement des activités et des résultats des principales d'entre elles

Coordination

État des ratifications
CMDD/SMDD
Information, sensibilisation et participation du public
Coopération et partenaires
Questions financières et questions de personnel

Composantes

Prévention et maîtrise de la pollution
Conservation de la biodiversité
Environnement et développement

B. Questions spécifiques

a. Questions juridiques

1. *Actions visant à accélérer l'acceptation des amendements aux Protocoles "tellurique" et "immersions"*
2. *Nouvel instrument juridique relatif à la GIZC*
3. *Rapports et respect des obligations*
4. *Responsabilité et réparation des dommages*

b. Questions institutionnelles:

1. *Évaluation du PAM,*
2. *Préparatifs de la Quinzième réunion des Parties contractantes*

c. Coopération et partenaires

1. *Coopération avec la CE*
2. *Partenariat stratégique FEM*
3. *Coopération avec les ONG partenaires du PAM*

d) Plans d'action nationaux

e) Questions financières et administratives

ANNEXES

- Annexe I** État, au 6 janvier 2006, des ratifications de la Convention modifiée et de ses Protocoles
- Annexe II** Conclusions de la 10^e réunion du Comité directeur de la CMDD
- Annexe III** Ordre du jour proposé pour la 11^{ème} réunion de la CMDD
- Annexe IV** Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution ; position, au 28 février 2006, des contributions

Introduction

Le présent rapport retrace les progrès accomplis dans la mise en œuvre des diverses activités par l'Unité de coordination, ses Centres d'activités régionales (CAR) et le MED POL, et ce depuis la dernière réunion des Parties contractantes tenues à Portoroz (Slovénie) du 8 au 11 novembre 2005.

Le rapport d'avancement du Secrétariat pour la période allant de novembre 2005 à mars 2006 se compose de deux grandes parties et de quatre annexes.

La partie A rend compte des activités en cours et des résultats obtenus dans la réalisation du programme de travail et du budget approuvés à Portoroz.

La partie B comporte une analyse détaillée des activités dont la poursuite appelle des orientations de la part du Bureau. Plusieurs documents sont fournis comme information de base sur certaines questions qui nécessitent plus ample examen.

PARTIE A – EXAMEN GÉNÉRAL DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS ET DES RÉSULTATS DES PRINCIPALES D'ENTRE ELLES

I.COORDINATION

1) État des ratifications

À la demande du Secrétariat, le pays dépositaire a soumis un tableau détaillant l'état des signatures et ratifications, qui figure à l'**annexe I** du présent rapport. Par rapport à 2005, l'on relève deux nouvelles acceptations des amendements à la Convention, à savoir l'une d'Israël et l'autre du Maroc.

Au 6 janvier 2006, ce sont au total 18 Parties contractantes qui avaient accepté les amendements à la Convention révisée, 14 Parties les amendements au Protocole "immersions" révisé et 13 Parties les amendements au Protocole "tellurique" révisé. En outre, 14 Parties contractantes avaient ratifié le nouveau Protocole "Aires spécialement protégées & biodiversité", 4 le nouveau Protocole "offshore", 5 le nouveau Protocole "déchets dangereux" et 7 le nouveau Protocole "prévention et situations critiques".

La Convention modifiée est entrée en vigueur le 9 juillet 2004. Le nouveau Protocole "prévention et situations critiques" est entré en vigueur en mars 2004. Le nouveau Protocole "aires spécialement protégées & biodiversité" est entrée en vigueur en décembre 1999.

Les amendements aux Protocoles "tellurique" et "immersions" ainsi que les nouveaux Protocoles "offshore" et "déchets dangereux" ne sont pas encore entrés en vigueur.

2) Commission méditerranéenne du développement durable

Suite à l'adoption par les Parties contractantes à Portoroz (8-11 novembre 2005) de la Stratégie méditerranéenne de développement durable, le principal défi auquel est confrontée la Commission méditerranéenne du développement durable consiste désormais à promouvoir et à mettre en œuvre les objectifs de la Stratégie par des initiatives engagées aux niveaux régional, sous-régional et régional.

Tel va être le thème conducteur de la 11^e réunion de la CMDD à Chypre, du 24 au 26 mai 2006. Les préparatifs de cette réunion sont déjà en cours par l'Unité de coordination, en étroite coopération avec le CAR/PB et avec la participation de toutes les composantes du PAM.

La dixième réunion du Comité directeur de la CMDD s'est tenue le 16 mars 2006 dans les locaux de l'Unité de coordination à Athènes afin d'examiner l'état d'avancement des travaux depuis la dernière réunion de la Commission en juin 2005 et d'envisager les questions à inscrire à l'ordre du jour de la 11^e réunion de la CMDD à Chypre.

Outre l'examen du programme de travail de la CMDD, tel qu'approuvé par les Parties contractantes à Portoroz, le Comité directeur s'est penché sur les différentes phases de l'élaboration des stratégies nationales de développement durable (SNDD) dans plusieurs pays et a débattu d'un projet, établi par l'INFO/RAC, de Stratégie d'information et de communication pour la SMDD.

Un relevé des conclusions auxquelles est parvenue la 10^e réunion du Comité directeur, ainsi qu'un projet d'ordre du jour pour la 11^e réunion de la CMDD, figurent à l'**annexe II** et à l'**annexe III**, respectivement, du présent rapport.

2.1 Mise en œuvre de la SMDD

La mise en œuvre de la Stratégie est désormais d'une importance extrême au regard des mesures qui sont à prendre de toute urgence et que souligne le Rapport sur l'environnement et le développement publié par le CAR/PB. Ce Rapport met en relief les tendances non durables que l'on constate dans plusieurs domaines stratégiques comme l'eau, l'énergie, les transports, les zones urbaines, ainsi que les zones rurales et côtières, et il met l'accent sur les actions qui pourraient contribuer à enrayer ces tendances.

La SMDD permettra aux Parties contractantes d'élaborer et actualiser leurs SNDD respectives en s'inspirant des objectifs, orientations et actions qu'elle fixe. C'est au niveau national qu'il convient de recenser et de mettre en œuvre les mesures concrètes, projets et partenariats relatifs aux objectifs et orientations de la SMDD, et cela dans le cadre de chaque SNDD. Pour être couronnée de succès, la mise en œuvre de la Stratégie devrait aussi impliquer les ministères et acteurs autres que ceux qui sont en charge de l'environnement.

Toutes les composantes du PAM joueront un rôle actif dans la mise en œuvre de la SMDD, notamment en ce qui concerne les activités et initiatives visant à promouvoir une gestion durable de la mer et des zones côtières.

2.1.1 L'appui euroméd à la SMDD

Le sommet du Partenariat euro-méditerranéen, qui s'est tenu à Barcelone en novembre 2005, a apporté son soutien à la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne du développement durable.

Dans la Déclaration de la Présidence exposant les résultats des deux journées du sommet de Barcelone, convoqué à l'occasion du 10^e anniversaire du Partenariat, les chefs d'État et de gouvernement des 25 États membres et des 10 partenaires méditerranéens se sont engagés à utiliser la SMDD pour concrétiser l'initiative de la Commission européenne visant à « dépolluer » la mer Méditerranée d'ici à 2020.

Dans un programme quinquennal publié en même temps que la Déclaration sur une "vision" commune, les partenaires euro-méditerranéens sont convenus de promouvoir la durabilité environnementale et d'appliquer la SMDD.

Ils sont aussi convenus de formuler, dès que possible, une feuille de route pour la dépollution de la Méditerranée d'ici à 2020, en ayant recours à cette fin à la SMDD et au PAM et en fournissant une assistance financière et technique appropriée.

2.2 Programme de travail de la CMDD

La réunion des Parties contractantes à Portoroz a adopté le programme de travail de la CMDD pour les six prochaines années, lequel programme avait été préparé et approuvé par la 10^e réunion de la CMDD en juin 2005 à Athènes. Le nouveau programme de travail repose avant tout sur le contenu et les propositions de la SMDD, en particulier pour les domaines d'action prioritaires concernant des questions thématiques traitées par des groupes d'experts qui seront appuyés financièrement et techniquement par les composantes concernées du PAM et d'autres partenaires. A cette fin, l'Unité MED mettra à disposition des crédits au titre de fonds d'amorçage. Des fonds complémentaires devraient être recherchés auprès de partenaires.

2.3 Stratégies nationales de développement durable

Conformément à une recommandation des Parties contractantes, le Secrétariat a continué à prêter son concours aux pays dans l'élaboration de leurs SNDD. À cet égard, des mémorandums d'accord ont été signés par la Serbie-et-Monténégro, la Syrie, le Maroc et l'Égypte, pays qui reçoivent actuellement un appui technique pour cette élaboration ainsi qu'une aide financière de l'Unité MED, de l'Italie et de Monaco.

Le processus touche à son terme en Serbie-et-Monténégro et un projet de SNDD a été soumis au Secrétariat pour évaluation. Des progrès substantiels ont été enregistrés en Syrie, et un atelier national sur la "Vision" et les "Orientations" est prévu, tandis que le Maroc a mené à bonne fin la première partie de l'exercice, notamment l'élaboration de la "Vision" et des "Orientations". L'Égypte a mis en place un comité interministériel sur le développement durable en vue de formuler sa SNDD.

Dans les prochains mois, d'autres pays recevront un appui financier pour élaborer leur SNDD dans le cadre d'un accord conclu avec la Fondation Azahar en Espagne. L'Albanie, la Tunisie, le Liban et la Bosnie-Herzégovine bénéficieront aussi de ces fonds pour élaborer leur SNDD.

Un atelier régional sur les stratégies nationales se tiendra également avec l'appui du programme Azahar.

2.3.1 Rapport régional d'examen et évaluation

Un Rapport régional d'examen et évaluation des stratégies nationales de développement durable a été réalisé et les résultats en ont été publiés dans la Série des rapports techniques du PAM. Le rapport se fonde sur la préparation des profils de pays et évalue l'état des activités concernant le développement durable dans la région, notamment quant à la création de commissions nationales du développement durable.

Des exemplaires du Rapport régional d'examen et évaluation seront disponibles lors de la 11^e réunion de la CMDD à Chypre en mai prochain.

2.4 Promotion de la SMDD

Conformément à la décision des Parties contractantes à Portoroz de mener des campagnes d'information et de communication sur la SMDD et les SNDD spécifiques, l'INFO/RAC élabore actuellement une "vision" en vue d'une stratégie d'information et de communication afin de mieux faire comprendre la Stratégie, de la diffuser plus largement et de renforcer l'appui des responsables politiques et du public à sa mise en œuvre.

3) Information

3.1 Couverture par les médias de la Quatorzième réunion des Parties contractantes

La Quatorzième réunion des Parties contractantes à Portoroz a été couverte par 43 journalistes représentant la presse écrite quotidienne, hebdomadaire et mensuelle, les chaînes de télévision, les stations radio et les agences de presse nationales de 15 pays méditerranéens (Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Liban, Malte, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Tunisie et Turquie).

Les Ministres et délégués participant à la réunion ont accordé des entretiens aux représentants des médias, tout comme l'ont fait les responsables du PAM dans leurs domaines d'activité respectifs.

Plus de 100 articles ont été publiés dans plusieurs périodiques, en plus des émissions radio-télévisées. D'autres rapports ont été affichés sur des portails électroniques et des sites web.

Un dossier de presse offrant de larges extraits de la couverture par les médias a été réalisé et peut être consulté sur le site web du PAM.

3.2 Célébration du trentième anniversaire du PAM

A l'occasion du trentième anniversaire du PAM, plusieurs activités ont été appuyées par le Secrétariat dans le but de rehausser la visibilité et de mieux faire connaître les activités du PAM en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable dans la région méditerranéenne:

3.2.1 Magazine " Notre Planète" du PNUE

Avec l'appui du PNUE, le magazine "Notre Planète" de celui-ci a publié un numéro spécial sur le Plan d'action pour la Méditerranée à l'occasion de son trentième anniversaire. Ce numéro comportait des déclarations du Directeur exécutif du PNUE et d'autres personnalités éminentes sur les acquis et les événements marquants du PAM au cours des trente dernières années. Des exemplaires de ce numéro spécial ont été largement diffusés notamment à Portoroz lors de la Quatorzième réunion des Parties contractantes.

3.2.2 Activités des ONG dans les pays méditerranéens arabes

Le Secrétariat a également appuyé le réseau RAED d'ONG arabes pour l'organisation de manifestations spécifiquement consacrées à la célébration du trentième anniversaire du PAM. Six ateliers nationaux intitulés "Partenariat avec le PAM/PNUE – Trente ans après Barcelone" ont été organisés en Algérie, en Égypte, au Liban, en Libye, au Maroc et Tunisie, et suivis d'un atelier régional qui s'est déroulé au siège de la Ligue des États arabes (LEA). Un numéro spécial du magazine du RAED "Montada El-Biah", consacré au PAM et à son trentième anniversaire du point de vue des ONG, a été publié en arabe, en anglais et en

français et largement diffusé. Le site web du RAED, tout comme les sites web d'autres ONG dans les sept pays précités, rendront compte de ces manifestations concrètes.

3.2.3 "Naše morje" / "Our sea"

A l'occasion de la Quatorzième réunion des Parties contractantes à Portoroz, le Ministère de l'environnement de Slovénie et le Secrétariat ont parrainé la publication de l'ouvrage "Naše morje"/"Our sea". Il s'agit d'une magnifique présentation de la richesse de l'écosystème marin dans l'extrême nord de l'Adriatique. L'ouvrage a été lancé lors de la réunion des Parties contractantes. Il a également été présenté aux médias qui couvraient cette réunion. Des exemplaires en ont été distribués à tous les participants en souvenir de cet important événement.

3.4 Publications du MAP

3.4.1 "MedOndes"

Le magazine du PAM a fait l'objet d'une nouvelle conception et la version anglaise de la nouvelle livraison (no. 55) est actuellement en préparation. Le numéro est consacré en majeure partie aux principaux résultats de la Quatorzième réunion des Parties contractantes à Portoroz. Les versions arabe et française du numéro seront également publiées.

3.4.2 Série des rapports techniques du PAM

Huit numéros de la Série ont été publiés de juillet 2005 à mars 2006:

- No 156: Inventaires des PCB et neuf pesticides - MED POL, 2004 (en anglais et en français)
- No 157: Les stations d'épuration des eaux usées municipales dans les villes côtières méditerranéennes (II) - MED POL/OMS 2004 (en anglais et en français)
- No 158: L'eau des Méditerranéens : situation et perspectives – Plan Bleu, 2004 (en français)
- No159: Dossier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée – Plan Bleu, 2005 (en anglais et en français)
- No 160: Le projet PAC du PAM "Liban": Document final du projet intégré – CAR/PAP, 2005 (en anglais)
- No 161 (Volumes I & II): Financement et coopération pour le développement durable en Méditerranée, Sophia Antipolis (France, 3–4 juin 2004) – Plan Bleu, 2005 (en anglais et en français)
- No 162: Examen et évaluation des stratégies nationales de développement durable dans la région méditerranéenne - CMDD, 2005 (en anglais et français)
- No 163: Techniques d'échantillonnage et d'analyse pour la stratégie MED POL de surveillance continue de l'eutrophisation - MED POL (en anglais)

3.4.3 Convention de Barcelone et ses Protocoles

Une version à jour de la publication contenant les textes in extenso des documents juridiques du PAM a été établie en anglais. Elle a été diffusée lors de la réunion des Parties contractantes en Slovénie.

3.4.4 Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD)

Suite à son adoption par les Parties contractantes à Portoroz, la SMDD est en cours de publication sous une nouvelle présentation. Elle sera disponible aussi en arabe et en français. Des exemplaires seront distribués dans les pays méditerranéens et parmi les institutions internationales s'occupant de développement durable.

Le site web du PAM

Les versions anglaise et française du site web du PAM font l'objet d'une mise à jour régulière par l'Unité MED, ce qui comporte l'insertion de communiqués de presse, publications, informations sur des réunions et manifestations environnementales dans le PAM et hors PAM. Une version arabe du site web du PAM sera affichée prochainement.

Trentième anniversaire de la Convention de Barcelone

Une manifestation spéciale, destinée à rehausser la visibilité du PAM et à mieux sensibiliser les médias et le grand public grecs, sera organisée à Athènes à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention de Barcelone.

Cette manifestation est prévue pour le 23 octobre 2006 (la veille de la Journée des Nations Unies) et comportera l'inauguration d'une exposition sur le PAM et la Convention de Barcelone à laquelle seront invités les membres du corps diplomatique résidant en Grèce.

3.7 Bibliothèque du PAM

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, la bibliothécaire du PAM a répondu à plusieurs demandes de renseignements et de recherches, provenant pour la plupart de l'extérieur du PAM, principalement d'organisations gouvernementales, d'étudiants, de consultants et de particuliers.

La mise à jour de la section Documents, du Répertoire électronique et de la section Contacts du site web s'est poursuivie. Les principales activités ont comporté l'insertion de 300 nouvelles entrées pour les documents de réunions en arabe, et aussi pour les traductions en arabe, français, espagnol et italien de mots-clés et appellations d'organisations pour diverses bases de données ainsi que pour le Répertoire électronique et la section Contacts. Les travaux se poursuivent sur un thesaurus en cinq langues de mots-clés et ils amélioreront l'accès aux documents dans les différentes versions linguistiques du site web. Plusieurs modifications ont été apportées à la section Documents en vue d'améliorer les moyens de recherche offerts aux utilisateurs.

En collaboration avec d'autres bibliothèques méditerranéennes, la bibliothécaire du PAM a pris une part active à la mise en place du Réseau des bibliothèques et centres d'information sur le milieu marin et aquatique, lequel a pour objet de partager et échanger des informations et ressources entre les bibliothèques du pourtour de la Méditerranée. Un répertoire des 34 membres du Réseau a été établi et est prêt à être distribué aux membres. Il sera consultable sur le site web du PAM.

Les listes de diffusion des rapports techniques du PAM ont été revues en offrant aux destinataires la possibilité de recevoir par courriel notification des derniers numéros parus et de demander ainsi l'envoi des exemplaires imprimés de leur choix, ce doit permettre de réaliser des économies sur les frais d'impression et de publipostage et de s'assurer que les rapports sont adressés aux destinataires intéressés.

4) Coopération avec les partenaires

4.1 Mécanisme de projet PDF-B du Partenariat stratégique (PS) pour la composante régionale Ecosystème méditerranéen

Le Partenariat stratégique (PS) est une collaboration multiacteurs à l'échelle d'un bassin qui a pour principal objectif d'aider les pays à effectuer des réformes et des investissements dans des secteurs déterminants, comme de réduire la pollution transfrontière, d'enrayer le déclin de la biodiversité, la dégradation des habitats et de s'attaquer aux priorités de protection des ressources vivantes telles que recensées dans le PAS MED et le PAS BIO. Le Partenariat fera office de catalyseur en permettant un effet multiplicateur sur les réformes politiques/juridiques/institutionnelles ainsi que sur les investissements complémentaires visant à inverser la dégradation de l'écosystème marin.

Le PS se compose de deux éléments distincts : une Composante régionale (PNUE) et un Fonds d'investissement (BM) pour aider les pays d'une manière coopérative conformément à l'avantage comparatif de chacune des deux institutions.

Le projet PS peut se décomposer dans les éléments suivants :

Composante I - Facilitation des réformes politiques et législatives pour le PAS MED et le PAS BIO

Composante II - Stratégies de réplication pour le PAS MED et le PAS BIO

Composante III - Assistance technique.

- Sous-catégorie 1. Mise en œuvre du PAS MED et des PAN s'y rattachant (stratégies de réduction de la pollution)
- Sous-catégorie 2. Mise en œuvre du PAS BIO et des PAN s'y rattachant (stratégies de protection de la biodiversité)
- Sous-catégorie 3. Mise en œuvre du PAS BIO relatif à la conservation et à la gestion durable de poissons et d'invertébrées vulnérables ou en danger, y compris les listes UICN/CITES , et à une pêche durable;
- Sous-catégorie 4. Stratégies régionales de gestion et de protection des aquifères côtiers;
- Sous-catégorie 5. Gestion intégrée régionale des ressources en eau;
- Sous-catégorie 6. Gestion intégrée régionale des zones côtières.

Composante IV: Élaboration de mécanismes de coordination pour le Partenariat stratégique.

Composante V: Stratégie d'information et de communication

Composante VI: Mobilisation des ONG et programme de petites subventions.

4.1.1 Réunion de lancement du mécanisme PDF-B du Partenariat stratégique FEM pour l'écosystème marin de la Méditerranée

/

La réunion de lancement du dispositif PDF-B du Partenariat stratégique pour l'écosystème marin de la Méditerranée s'est tenue à Athènes les 8 et 9 décembre 2005. Tous les partenaires (FAO, GPA, GWP/MED, INFO/RAC, MED POL, MIO, CAR/PAP, REMPEC, CAR/ASP, WWF, UNESCO, ONUDI, METAP/BM, CAR/PP) étaient présents, ainsi que des représentants du Ministère italien de l'environnement et du territoire, l'OMS, le GPA/PNUE, le FEM/PNUE et le Secrétariat du FEM.

Il a été décidé d'inclure deux nouvelles activités/composantes parmi les dix existantes: a) stratégies de communication, qui seront exécutées par l'INFO/RAC; et b) Mobilisation des ONG et petites subventions, qui seront exécutées par le MIO/ESCDE. Il a aussi été convenu de la nécessité d'un mémorandum d'accord "horizontal" entre tous les partenaires en vue d'instaurer officiellement le Partenariat.

Pour soumettre l'exposé général de projet à l'approbation du Conseil du FEM de novembre 2006 (au lieu de mai 2007 prévu au départ pour la soumission), il a été décidé de finaliser l'exposé général de projet d'ici à la fin avril 2006. Au cours de la période restante, les activités seront avant tout centrées sur la finalisation de l'exposé général et la recherche d'un cofinancement.

Le Ministère italien de l'environnement et du territoire apporte une contribution additionnelle d'un montant de 150 000 dollars E.U. au mécanisme PDF-B.

4.1.2 L'état présent des activités du mécanisme PDF- B:

Le mécanisme PDF-B du Partenariat stratégique FEM pour l'écosystème marin de la Méditerranée a été officiellement approuvé le 11 janvier 2006.

À la lumière de certains changements nécessaires pour renforcer la proposition originelle de dispositif PDF-B, tous les partenaires ont réexaminé leurs activités de départ afin d'assurer une base solide au développement des activités du Partenariat, ce qui a été reflété dans leurs mémorandums d'accord correspondants.

Tous les FSP ("Full Sized Projects") et les LEA ("Limited Environmental Assessments") ont été menés à bien et les partenaires ont amorcé leurs activités.

4.1.3 Développements récents

Un groupe de coordination sera créé entre le Fonds d'investissement et la Composante régionale en vue d'assurer que les projets d'investissement répondent bien aux priorités du Partenariat stratégique. Le groupe aura la responsabilité et le mandat de coordonner les diverses activités proposées pour financement par la Banque mondiale et les projets prioritaires identifiés dans le Partenariat.

Le programme de petites subventions du FEM s'est joint au projet en tant que partenaire officiel et financera des activités dans le cadre du projet à grande échelle.

4.2 Accords de coopération

Les mémorandums d'accord ci-après ont été signés entre le PAM/PNUE et les partenaires:

1. Mémorandum avec le Secrétariat de la Convention de Bâle, signé le 9 novembre 2005
2. Mémorandum de coopération avec le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (RAMSAR), signé le 7 février 2006
3. Accord avec l'International Ocean Institute (IOM), signé le 1^{er} mars 2006.

Au titre de ces accords de coopération, le PAM et ses partenaires réaliseront des activités conjointes dans leurs domaines d'intérêt respectif et pour leur profit mutuel.

4.3 MED POL

Dans le cadre de la coopération de longue date avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), un nouveau rapport intitulé: "Questions prioritaires de l'environnement méditerranéen" a été établi sur la base de données et d'informations provenant du processus d'élaboration des PAN, en particulier des bilans diagnostiques nationaux et des plans sectoriels. Le rapport a été officiellement présenté par l'AEE à la Quatorzième réunion des Parties contractantes.

En application des décisions des Parties contractantes, le MED POL a engagé un projet financé par la Commission européenne sur l'application de l'approche écosystémique par le Plan d'action pour la Méditerranée. Le MED POL, qui interviendra au nom du PAM, a organisé en février 2005 une réunion avec tous les CAR pour planifier les activités et définir le rôle et les tâches de chaque Centre. Selon le calendrier du projet, une première réunion d'experts se tiendra en avril 2006.

4.4 REMPEC

Le projet SAFEMED est destiné à réduire les disparités, principalement dans l'application effective des réglementations maritimes, entre l'UE, les pays en voie d'adhésion ou d'association, et les pays du Partenariat euromed. Le contrat de ce projet a été signé à la fin 2005 entre la CE et l'OMI. Le REMPEC est l'organe d'exécution et a établi des contacts avec la DG Transports-Énergie (TREN) et l'Office de coopération EuropeAid. La CE a récemment informé le REMPEC de son intention de charger l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) de suivre sa mise en œuvre.

En dehors du cadre du projet SAFEMED, des contacts ont été pris avec l'AESM, laquelle a invité le REMPEC à participer à certains de ses ateliers.

4.5 CAR/PAP

Dans le cadre du programme régional euro-méditerranéen pour l'environnement (SMAP II), une série d'ateliers nationaux sur l'"Intégration des politiques environnementales et SMAP III" sont organisés dans divers pays méditerranéens par le consortium APAT-Syke. Le CAR/PAP a participé aux ateliers en Égypte, en Israël, au Maroc, en Tunisie, en Algérie et en Syrie. Le Centre a promu l'approche de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et plus concrètement le processus et les détails relatifs à l'élaboration du Protocole GIZC pour la Méditerranée et de la Stratégie de GIZC.

En accord avec l'UE, suite à un projet EUROSION très fructueux qui a abouti à des recommandations concernant la lutte contre l'érosion dans les pays de l'UE, il a été décidé d'envisager les possibilités d'exploiter les résultats d'EUROSION dans les pays méditerranéens, avec pour principal objectif de définir une stratégie de lutte contre l'érosion en Méditerranée dans un proche avenir. Ainsi le CAR/PAP a-t-il organisé une réunion d'experts intitulée "Vers une stratégie régionale méditerranéenne concernant l'érosion côtière: tirer parti du projet EUROSION" en vue d'identifier les parties du projet EUROSION qui pourraient être appliquées en Méditerranée et d'établir un programme approprié d'activités. La réunion a été organisée à Nicosie (Chypre) les 16 et 17 mars 2006. Y ont pris part un certain nombre d'experts nationaux et internationaux dans ce domaine. Le rapport est actuellement en préparation.

Plusieurs projets ont été préparés et soumis par le CAR/PAP pour cofinancement par divers fonds de l'UE, tels qu'INTERREG, FP6 ou LIFE-Pays tiers. Le CAR/PAP a élaboré des propositions de projet soit comme partenaire chef de file soit comme partenaire avec d'autres institutions de pays de la Méditerranée et de l'UE, à savoir, par exemple: PlanCoast – un projet sur la planification spatiale marine et la GIZC; DESTINATIONS – un projet sur le tourisme durable et l'évaluation de la capacité d'accueil; Wat.E.R. – un projet sur la requalification environnementale des bassins versants; STIWREP – sur l'appui scientifique et technologique à la GIZC; et JABIT – sur la modernisation des systèmes de bibliothèque.

Le CAR/PAP participe en outre au projet "Éducation en matière de gestion du littoral pour la Méditerranée - Educom@Med", lancé par l'UE au titre des projets européens conjoints Tempus. Le projet a pour objectif général de créer et d'appliquer un nouveau programme d'enseignement de troisième cycle sur la gestion côtière dans la région méditerranéenne, ce qui se réalisera en développant et conduisant un programme par télé-enseignement tirant

parti de l'expérience et de l'expertise des pays partenaires. Le cours sera conçu sur la base de cinq grands modules. Pour l'heure, une composante du programme qui sera menée sur le terrain est en préparation. L'étude sur le terrain a pour objet de familiariser les participants avec l'application pratique in situ de la gestion des zones côtières. Le CAR/PAP sera chargé de l'organisation de cette composante de l'étude.

Un cours de formation ouvert basé sur Internet (élémentaire et avancé) sur la GIZC en Méditerranée (MedOpen) a été traduit en français, et la première session du cours a été menée à bien pour 16 candidats francophones, tandis qu'une cinquantaine de candidats ont achevé le cours élémentaire. La traduction du cours complet en arabe a été réalisée par le Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE). Le cours élémentaire et le cours avancé ont été organisés avec l'appui du SMAP RMSU et du CAR/PAP. Trente cinq candidats ont suivi le module du cours avancé en arabe.

4.6 Coopération avec les ONG

A la suite de la réunion des ONG partenaires du PAM à la veille de la réunion des Parties contractantes à Portoroz, organisée par le MIO-ECSDE, un certain nombre d'activités ont été entreprises en relation avec les partenaires du PAM.

Conformément à la recommandation des Parties contractantes à Portoroz, une assistance a été fournie à plusieurs ONG partenaires du PAM afin qu'elles renforcent leurs capacités et qu'elles réalisent des activités répondant aux objectifs du PAM. A cet égard, quatre mémorandums d'accord ont été signés avec des ONG du Liban, de la Grèce, de l'Espagne et de l'Égypte. D'autres mémorandums sont en voie d'être signés avec davantage d'ONG partenaires.

S'agissant du principe de participation du public au processus décisionnel au niveau régional, le Secrétariat a encouragé et facilité l'association directe des ONG partenaires du PAM et de représentants de la société civile au processus d'élaboration des règles et procédures appropriées concernant la responsabilité et la réparation des dommages dus à la pollution de la zone de la mer Méditerranée. MAREVIVO a été élue par les ONG/partenaires du PAM pour les représenter à la première réunion du groupe de travail sur la responsabilité et la réparation qui s'est tenue à Loutraki (Grèce) les 7 et 8 mars 2006.

Au cours la période considérée, un certain nombre d'activités ont été organisées par les ONG/partenaires du PAM sur diverses questions telles que l'éducation au développement durable en Méditerranée, des manifestations relatives au développement durable du littoral et au Partenariat stratégique (PS).

5) Questions financières et questions de personnel

a) Questions financières

5.1. Versement des contributions

Au 28 février 2006, la situation du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée s'établissait comme suit:

- Total des engagements de contributions ordinaires pour 2006: 6 612 423 €
- Total des contributions versées en 2006 pour 2006: 2 134 246 (soit 32,28 % des engagements pour 2006).
- Total des arriérés de contributions pour 2005 et les années antérieures: 775 980 €;

- Total des contributions versées en 2006 pour les années précédentes: 155 653 € (soit 20.06% des arriérés pour 2005 et les années précédentes).

Le détail des versements effectués et des arriérés figurent à l'**annexe IV** du présent rapport.

5.2 Fonds additionnels

Une contribution volontaire en espèces au MED POL a été annoncée par la Commission européenne pour la "Mise en œuvre de l'approche écosystémique en mer Méditerranée - Développement d'objectifs de qualité de l'environnement (projet ECOMED)", se montant à 80 000 euros.

En outre, la Commission européenne, par l'entremise de sa délégation en Égypte, a pris envers le PAM/PNUE, en décembre 2005, l'engagement de financer le projet intitulé "Favoriser la prise de conscience et permettre un cadre politique pour l'intégration de l'environnement et du développement en Méditerranéen en le centrant sur la gestion intégrée du littoral", à hauteur de 1,2 million d'euros. Le CAR/PAP et le CAR/PB recevront respectivement 502 200 et 260 640 euros pour mettre en œuvre les activités concernées. Le METAP est également associé au projet et recevra une allocation de 437 160 euros.

Les autorités chypriotes sont convenues de contribuer par un montant de 40 000 livres chypriotes à la préparation de la 11^e réunion de la CMDD prévue à Nicosie (Chypre) du 24 au 26 mai 2006.

5.3 Budget-programme du PAM

Les projets de l'exercice biennal 2006-2007 sont mis en œuvre par l'Unité MED, le MED POL et tous les CAR conformément aux budgets approuvés par les Parties contractantes. Des révisions internes seront bientôt effectuées pour s'assurer que les comptes 2004 –2005 sont clos et que tous les projets du précédent exercice biennal sont achevés.

b) Questions de personnel

A l'Unité MED

Coordonnateur adjoint (poste no: MEL-2322-2732-2664-1102-00): M. Hoballah a occupé un nouveau poste au DTIE/PNUE – Paris. Le poste de Coordonnateur adjoint est gelé jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes (Espagne 2007).

Coordonnateur du MED POL (poste no: MEL-2322-2732-2664-1107-00): Les Parties contractantes – lors de leur réunion ordinaire de novembre 2005 à Portoroz – ont approuvé le reclassement du poste à D1. Des dispositions sont prises avec Nairobi pour donner effet à cette décision.

Administrateur responsable du développement durable (poste no: MEL-2322-2732-2664-1120-00): le mandat du titulaire, M. Frédéric Teboul, a pris fin le 30 décembre 2005. Le poste a été reclassé à L4 et l'avis de vacance sera publié dans les prochains mois.

Fonctionnaire chargé de l'information (poste no. MEL – 2322-2904-2664–1105-00). La procédure de recrutement du nouveau fonctionnaire chargé de l'information a été menée à bien. Il est prévu que Mme Louisa Colasimone, une ressortissante italienne, prendra ses fonctions le 1^{er} mai 2006.

Secrétaire auprès de l'Administratrice de programme à l'Unité MED (poste no: CAL-2322-2904-2664-1306-00): la titulaire, Mme Inge Mortelmans, a donné sa démission et a

quitté son poste le 28 février 2006. Le poste est actuellement occupé par une assistante temporaire.

Secrétaire MED POL (poste no: MEL-2322-2732-2664-1316-00): Mme Shelley Farrington-Gavalas a été nommée à ce poste et a pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2005.

Assistant Sécurité (poste no: MEL-2322-2904-2664-1332): le poste a été publié le 16 janvier à la classe G.4 et le candidat sélectionné, M. Dimitris Ganassoulis, a été nommé à ce poste.

Consultants travaillant dans les locaux du PAM/PNUE:

- a) M. Philippe Abirol a été recruté pour suivre les questions relatives à la CMDD. Il a pris ses fonctions le 16 janvier 2006 et devrait achever sa mission en juillet prochain. Le poste d'administrateur responsable du développement durable sera publié à un stade ultérieur.
- b) M. Ante Baric, Directeur de projet FEM, travaille maintenant avec le PAM/PNUE sur une base temporaire. Son contrat vient à expiration à la fin juin 2006.
- c) M. Alexandros Lascaratos, a été recruté le 20 janvier 2006 comme Directeur du projet FEM PDF-B avec un mandat jusqu'en mars 2007.

Au REMPEC

Suite au départ à la retraite du Contre-Amiral Patruno et à l'issue d'un processus de sélection clos à la mi-décembre 2006, le Secrétaire-général de l'Organisation maritime internationale (OMI) a nommé M. Frédéric Hébert, un ressortissant français, comme directeur du Centre, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Un avis de vacance de poste pour le remplacement de l'administrateur de programme hors classe, M. Darko Domovic, qui prend sa retraite, a été publié en février 2006. Vingt et une candidatures ont été reçues pour ce poste et le processus de sélection est en cours.

L'administratrice de programme stagiaire VIS (Volontariat International Scientifique), Mme Pascale Bouveret, a été détachée au REMPEC par la Société TOTAL pour une période de 18 mois à compter de la mi-février 2006.

Dans la catégorie des services généraux, le poste de classe G7 a été occupé par Mme Michelle Mangion, qui a été nommée assistante auprès du Directeur avec effet à compter du 1^{er} décembre 2005.

Le REMPEC procède actuellement au recrutement à long terme de trois experts pour le projet SAFEMED.

II COMPOSANTES

6. Prévention et maîtrise de la pollution

6.1 Lutte contre la pollution d'origine terrestre

Les travaux se sont poursuivis pour améliorer la couverture et la qualité des activités de surveillance continue. Trois programmes en cours (Chypre, Tunisie, Turquie) ont été révisés avec une meilleure couverture des "points chauds" et des zones côtières et l'inclusion

d'études pilotes de l'eutrophisation. En outre, deux autres programmes pilotes sur l'eutrophisation sont devenus opérationnels en Croatie et à Monaco.

La troisième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue de MED POL – Phase III s'est tenue à Palerme (Sicile/Italie) du 12 au 15 décembre 2005. Y ont pris part les représentants de dix-sept pays et de l'Union européenne. La réunion a examiné l'ensemble des activités de MED POL - Phase III avec une analyse détaillée des données et des activités d'assurance qualité des données. Il a été procédé à une analyse de la mise en œuvre et des résultats de chaque composante de la surveillance MED POL et à la formulation de propositions d'actions futures à envisager pour MED POL – Phase IV. Les pays n'ayant pas participé à MED POL - Phase III ont présenté leurs activités nationales de surveillance, y compris leurs données et résultats. Un projet de méthode d'échantillonnage et d'analyse des sédiments, qui avait été examiné à la réunion d'experts sur les études sédimentaires (avril 2005), a également été présenté et a suscité un large débat. Le document, une fois finalisé, constituera une importante contribution à la révision du programme de surveillance continue des tendances. Enfin, un projet de stratégie de surveillance de l'eutrophisation a été élaboré et présenté pour examen à la même réunion. Des premières observations ont été formulées et intégrées dans la nouvelle version du document qui sera diffusé parmi les experts.

Les techniques d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance MED POL de l'eutrophisation ont été publiées comme n° 163 de la Série des rapports techniques du PAM, qui a fait l'objet d'une large distribution.

Sur la base des recommandations de la Quatorzième réunion des Parties contractantes et des conclusions de la troisième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue, les pays qui n'avaient pas participé à MED POL - Phase III ou qui présentaient des lacunes dans la communication des données ont été contactés en leur demandant de fournir les données et résultats de leurs activités de surveillance selon les spécifications du MED POL.

Suite à l'approbation du programme MED POL par la Quatorzième réunion des Parties contractantes, les travaux ont démarré pour l'organisation d'études sous-régionales visant à mieux saisir les niveaux de contamination des eaux côtières méditerranéennes. Des contacts ont été pris avec les projets "Mytilos" et "Mytimed" et un plan de travail provisoire a été établi.

Un cours de formation national sur l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées et la gestion des boues s'est déroulé à Beyrouth (Liban) du 28 septembre au 1^{er} octobre 2005.

Le projet de document sur les "Substances à utiliser en remplacement des polluants organiques persistants prioritaires" a été examiné et une version actualisée en a été établie pour y inclure un certain nombre d'autres POP, comme il a été recommandé lors de la dernière réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

Une étude pilote sur les profils de plages visant à aider les pays à élaborer de nouvelles lignes directrices sur les eaux de baignade côtières a été menée à bien et a impliqué les pays suivants: Albanie, Chypre, Grèce, Malte, Serbie-et-Monténégro et Tunisie, de manière à fournir les bases à l'établissement d'une méthodologie commune.

La réunion biennale du Réseau sur le respect et l'application effective de la législation s'est tenue à Athènes du 4 au 6 octobre 2006. La réunion a décidé d'élaborer un ensemble d'indicateurs dans ce domaine en réalisant des études pilotes dans des pays désireux de participer. En outre, pour aider les pays à renforcer leurs systèmes d'inspection, les documents suivants ont été rédigés: "Mise en conformité environnementale – Informations

générales et lignes directrices pour les installations" et "Lignes directrices pour l'inspection de certaines installations industrielles en Méditerranée".

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS), tous les pays méditerranéens ont mené à bien l'établissement des plans sectoriels (PS) et des plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre. Les PAN ont été présentés à la Quatorzième réunion des Parties contractantes et officiellement approuvés. Dans ce contexte, le MED POL a effectué une analyse préliminaire des informations contenues dans les PAN et il a préparé une synthèse, pays par pays, comportant une description des questions prioritaires nationales et des initiatives de réduction de la pollution aux horizons 2010 et 2025, des propositions de participation du public, et une analyse des ressources financières nécessaires pour couvrir les coûts des actions. Par ailleurs, le MED POL a établi une analyse régionale par secteurs des actions prioritaires recensées dans les PAN.

Les données et informations contenues dans les bilans de base des émissions/rejets de polluants qui avaient été établis par tous les pays ont été incluses dans une base de données qui est actuellement incorporée dans la base de données existante. À cet égard, des travaux ont été amorcés avec l'appui de l'INFO/RAC sur la préparation d'un portail Internet en vue d'un Système d'information SIG-assisté qui couvrira toutes les informations MED POL sur les niveaux et les sources de pollution.

Pour renforcer la coopération avec les acteurs nationaux et régionaux concernés par la mise en œuvre à long terme des PAN, le MED POL a organisé en octobre 2005, en coopération avec le MIO-ECSDE et, avec le concours financier du FEM, un forum multiacteurs sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine terrestre. Le forum a rassemblé plus de 100 représentants d'ONG nationales et régionales, de la société civile, de municipalités et d'associations industrielles qui sont convenus de mettre en place une plateforme de collaboration à composition non limitée, qui sera favorisée par le MED POL et le MIO-ECSDE, en vue de contribuer à la mise en œuvre effective des plans d'action nationaux (PAN) au titre du PAS MED.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole "immersions" révisé, et sur la base des recommandations de l'atelier régional sur l'état de mise en œuvre du Protocole et de ses lignes directrices tenu à Chypre en février 2005, le MED POL a organisé des ateliers nationaux à Malte, en Syrie, en Égypte et en Libye, en vue d'évaluer dans quelle mesure ces pays étaient prêts à appliquer le Protocole révisé et ses lignes directrices. Les ateliers étaient pour le MED POL une excellente occasion de rencontrer les différentes autorités, ministères compétents et autres parties prenantes et de diffuser les informations pertinentes sur le Protocole et ses lignes directrices pour la gestion des opérations d'immersion. D'autres ateliers seront organisés tout au long de l'exercice biennal 2006-2007.

S'agissant des indicateurs de pollution marine (IPM), le MED POL a lancé un exercice test à l'échelle régionale afin d'évaluer la disponibilité de données et d'informations nécessaires pour estimer les IPM à utiliser à un stade ultérieur pour établir le rapport sur l'état de la Méditerranée.

6.2 Lutte contre la pollution d'origine maritime (REMPEC)

6.2.1 Formation et renforcement des capacités

Le REMPEC a organisé, avec Chypre et la DG JRC, un séminaire régional sur l'utilisation de la télédétection dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures (MEDEXPOL 2005) qui s'est tenu à Nicosie (Chypre) du 17 au 20 octobre 2005.

Par ailleurs, le REMPEC a organisé un séminaire national sur l'indemnisation des dommages résultant de la pollution par les hydrocarbures, qui s'est déroulé à Lattaquié (Syrie) les 31 octobre et 1^{er} novembre 2005, avec la participation du Fonds d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPO), des P&I Clubs et de l'ITOPF.

Le REMPEC a également organisé, le 23 novembre 2005, un atelier national de sensibilisation à la prévention, à la préparation et à la lutte contre les situations critiques de pollution marine au GSP de Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne). Il a été suivi de la demande d'aider aux activités préliminaires d'élaboration du plan d'urgence national. Cette activité devrait être réalisée au cours des prochains mois.

Un programme complet de formation concernant la pollution par les navires est actuellement en préparation. Un avant-projet a été reçu de la World Maritime University (WMU, Suède) et est en cours d'examen.

Un accord avec la Serbie-et-Monténégro a été signé en décembre dernier pour aider à développer les capacités nationales de prévention, de préparation et de lutte contre la pollution marine par les navires. Il sera mis en œuvre dans le courant 2006.

6.2.2 Assistance au niveau national

A la demande du GSP de la Jamahiriya arabe libyenne, suite à un déversement accidentel survenu dans le port de Misratah, une mission de deux jours a été réalisée pour évaluer les questions de l'indemnisation.

6.2.3 Diffusion des informations

Dans le prolongement du projet sur les installations de réception portuaires, une brochure a été publiée et distribuée aux correspondants du Centre, et affichée sur le site web du REMPEC. Une édition française de cette brochure est en préparation.

6.3 Production plus propre

Les principales activités menées par le CAR/PP ont trait à la diffusion de publications, études et brochures/dépliants sur les technologies de production plus propre et la prévention de la pollution. Au cours de la période considérée, les documents suivants ont été publiés ou sont en cours de finalisation:

- *Lettre CP News* (numéros 19 et 20)
- *Fiches Med Clean*: 4 études de cas (nos 77 à 80)
- 5^e livraison de la publication technique annuelle - *Mediterranean Enterprises and Sustainability (Entreprises méditerranéennes et durabilité)*
- *Base de données sur les experts méditerranéens*.

Les études et brochures/dépliants sur les technologies plus propres et la prévention de la pollution comprennent:

a) *Inventaire des déchets dangereux industriels dans la région méditerranéenne et examen des pratiques de gestion des déchets dangereux industriels dans les pays du PAM (en anglais)*. Ces documents, évaluant les principaux flux de déchets dangereux produits dans les pays méditerranéens et les techniques de gestion et traitement des déchets dangereux,

sont en préparation en vue de définir les actions prioritaires au niveau méditerranéen, conformément aux recommandations du plan régional sur les déchets dangereux;

b) *Étude de la situation de la production plus propre dans les pays du PAM.* La 3^e édition de cette étude a été mise au point et les dispositions sont prises pour sa traduction en français et espagnol.

c) *Prévention de la pollution dans les opérations auxiliaires du secteur de la chimie* - finalisation de cette étude présentant les possibilités de prévention de la pollution dans les opérations auxiliaires du secteur de la chimie.

d) *Cours interactif sur la prévention de la pollution dans les entreprises.* Préparation du logiciel interactif de ce cours destiné aux étudiants d'université et aux spécialistes désireux d'acquérir une formation complète en matière de prévention de la pollution. Ce logiciel sera disponible en anglais.

e) *Guide pour l'application d'un système de lutte contre la pollution reposant sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales dans les pays du PAM.* Préparation d'un guide méthodologique pour faciliter l'introduction des MTD et MPE dans les cadres juridiques et institutionnels de la Méditerranée, avec un bilan établi pour 5 pays cibles (Croatie, Égypte, Israël, Slovénie et Syrie).

Plusieurs ateliers ont été organisés dans le cadre du *projet pour la diffusion de bonnes pratiques de gestion d'entreprise dans le secteur du tannage au Maghreb*. À cet égard, un cours de formation sur les meilleures pratiques environnementales a eu lieu à Casablanca du 6 au 9 mars 2006. Une réunion "*pour un développement durable et des technologies vertes dans le Bassin Méditerranéen*" s'est tenue les 16 et 17 janvier 2005, dans le cadre du programme "Quatre Moteurs pour l'Europe".

7. Conservation de la biodiversité

7.1. Mise en œuvre des plans d'action adoptés au sein du PAM pour la gestion des espèces menacées

7.1.1 Phoque moine

Les principales activités réalisées au cours de la période considérée ont été les suivantes:

1. Une déclaration pour relancer la conservation du phoque moine a été approuvée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de la Quatorzième réunion de Portoroz.
2. Une réunion de lancement pour la préparation d'une conférence sur le phoque moine s'est tenue le 21 février 2006 dans les locaux du CAR/ASP. Des représentants de la Convention de Bonn, de l'IFAW et de l'INFO/CAR ont pris part à cette réunion.
3. De concert avec la Cyprus Wildlife Society et le Département des pêches et de la recherche marine de Chypre, un exercice a été réalisé pour former des responsables locaux et évaluer les habitats et les effectifs de phoque moine dans la zone d'Akamas.
4. Les contacts ont été maintenus avec le point focal algérien et un consultant national a été désigné pour sélectionner la prochaine aire prioritaire à gérer dans le but de préserver le phoque moine.

5. Un projet destiné à être établi par les responsables locaux en mer Égée pour associer les pêcheurs à la conservation des phoques a été défini avec une ONG;
6. Suite à la demande du point focal albanais, un mémorandum d'accord tripartite a été signé entre le CAR/ASP, le Ministère albanais de l'environnement et l'organisation MEDASSET en vue de permettre à cette dernière de réaliser une évaluation rapide des habitats importants de tortues marines et de phoque moine dans la zone côtière de l'Albanie du 1^{er} au 20 novembre 2005. Cette étude est conforme au plan d'action établi au titre du PAS BIO et vise à ce que l'aire de Karaburubni soit déclarée parc marin national.

7.1.2 Tortues marines

Les principales activités réalisées comprennent:

- 1) La mise en place d'un programme à long terme en Libye en commençant par le lancement d'une première campagne de surveillance sur une plage de Sirte (été 2005) qui avait été identifiée dans la première évaluation effectuée (1996-1999).
- 2) Le lancement, à l'été 2005, en collaboration avec MEDASSET et le Ministère libanais de l'environnement, d'une campagne de surveillance à trois sites de nidification: El Mansoury, Abbasieh et Réserve côtière de Tyre.
- 3) Le surveillance, au cours de la campagne scientifique annuelle, des activités de nidification dans les îles Kuriat (Tunisie).

Depuis l'échec de la première tentative d'utiliser un transmetteur satellite pour suivre la migration d'une tortue à partir de la Libye, le CAR/ASP, en collaboration avec la station biologique de Naples, réutilisera deux transmetteurs satellite sur deux tortues. Le CAR/ASP contribue à un projet pour suivre une tortue réhabilitée en vue d'évaluer l'impact de la réhabilitation sur son comportement.

D'autres activités connexes comprennent:

- 1) La traduction et l'impression du *Guide pour les pêcheurs* en hébreu, maltais et slovène.
- 2) La préparation d'une base de données pour consigner les procédures et résultats de la réhabilitation sur le traitement des tortues marines, en collaboration avec l'université de Murcia.
- 3) L'organisation du 26^e symposium international en favorisant la participation d'experts méditerranéens à cet événement important.

7.1.3 Cétacés

Les principales activités menées dans le domaine des cétacés sont les suivantes:

Un appui a été fourni à un centre de recherches pour qu'il développe, conjointement avec des institutions locales et des communautés de pêcheurs grecques, plusieurs universités (Thessalonique, Padoue, Barcelone, Vancouver) et des ONG se consacrant aux cétacés, des activités de conservation de la population la plus dense de grand dauphin en Méditerranée. Les tâches convenues ont été menées avec succès. La lagune Ambracique, en Grèce, s'est avérée être le plus important habitat connu du grand dauphin en Méditerranée.

Le CAR/ASP a collaboré avec ACCOBAMS et l'a aidé à organiser le séminaire scientifique sur les cétacés dans les pays du sud de la Méditerranée (Bizerte, Tunisie, 9-11 mars 2006),

qui visait à définir les priorités et les besoins les plus urgents de ces pays en matière de protection des cétacés.

7.1.4 Végétation marine

Un projet de document pour développer l'inventaire, la cartographie et la surveillance des herbiers à Posidonie en Algérie, en Libye, en Tunisie et en Turquie a été établi et soumis pour cofinancement par la Fondation Total pour la biodiversité et la mer. Ce projet a été examiné lors du conseil d'administration de la Fondation Total tenu en décembre 2005 et la demande de cofinancement a été acceptée. Le CAR/ASP signera prochainement un accord de partenariat avec la Fondation Total.

Un mémorandum d'accord a été signé avec l'autorité générale de l'environnement (AGE) de Libye en vue d'étudier la végétation marine à la lagune d'Ain Al-Ghazala et d'évaluer l'état des formations végétales de la lagune de Farwa (déjà étudiées en 2000). Ces activités ont pour but d'étudier les formations végétales en tant qu'élément important de la biodiversité des sites choisis, en vue de contribuer aux efforts déployés pour qu'ils soient déclarés aires protégées marines.

7.1.5 Poissons cartilagineux

Le thème retenu pour la 9^e réunion annuelle de l'Association européenne sur les élasmobranches (23-26 novembre 2005) était "Biodiversité, pêche et conservation des chondrichthyens" et portait sur les élasmobranches méditerranéens, avec l'appui du CAR/ASP.

Suite à une mission en Libye en vue de renforcer l'expertise concernant la recherche et la conservation en matière de poissons cartilagineux (24 juin – 1^{er} juillet 2005), un expert du CAR/ASP a établi un programme d'action pour ces espèces dans le pays précité.

7.1.6 Oiseaux inscrits sur l'annexe II du Protocole ASP

Le premier symposium méditerranéen sur le plan d'action méditerranéen pour la conservation des oiseaux marins et côtiers a été organisé à Villanova I la Geltru, du 17 au 19 novembre 2005, en collaboration avec SEO/Birdlife et Medmaravis. Le symposium a été l'occasion de faire le point des connaissances actuelles sur le statut des espèces d'oiseaux marins et côtiers menacés dans l'ensemble des pays méditerranéens. Les actes de ce symposium sont en préparation et sur le point d'être finalisés par SEO/Birdlife à la suite d'une contribution financière offerte par la Région de Catalogne (Espagne).

En vue d'établir un Répertoire des experts et organisations concernés par la conservation des oiseaux marins et côtiers en Méditerranée, un formulaire d'inscription a été mis au point et distribué aux points focaux nationaux pour les ASP pour qu'ils le diffusent parmi les organisations et spécialistes nationaux. Le Répertoire sera soumis à la prochaine réunion des PFN.

Le CAR/ASP a appuyé une étude sur le terrain concernant le faucon d'Éléonore de l'île de La Galite (Tunisie), réalisée par le partenaire tunisien de Birdlife "Association les Amis des Oiseaux".

Le recensement des oiseaux aquatiques effectué au milieu de l'hiver en Libye (20-31 janvier 2006) a été appuyé par le CAR/ASP à la suite d'une demande reçue de l'"Autorité générale de l'environnement" (AGE) de Libye pour réunir et recruter sous contrat une équipe d'ornithologues nationaux et internationaux.

7.1.7 Introduction d'espèces et espèces invasives

Les activités suivantes ont été exécutées:

- Organisation avec l'ICRAM (Italie) d'un atelier sur les espèces allogènes en Méditerranée (Rome, 6-7 décembre 2005). L'atelier a rassemblé des scientifiques méditerranéens confirmés ainsi que des représentants d'organisations traitant des questions des espèces allogènes dans la région. Ces publications statistiques synthétiques reprennent les principaux chiffres disponibles dans les pays ainsi que les tendances observées. Le rapport final de l'atelier est en préparation et sera publié à bref délai.
- Élaboration de la première version du Répertoire des spécialistes et organisations travaillant sur les introductions d'espèces et les espèces invasives en Méditerranée.
- Élaboration d'un projet de "Lignes directrices pour la lutte contre les vecteurs d'introduction en Méditerranée d'espèces allogènes et d'espèces invasives" et esquisse d'un "Guide pour l'évaluation et l'analyse des impacts de l'introduction d'espèces allogènes". Ces documents ont été finalisés après avoir été examinés au cours de l'atelier de Rome.
- Élaboration, en étroite consultation avec le REMPEC, d'un projet régional sur les salissures, les eaux de ballast et les sédiments. Une première esquisse de ce projet était déjà rédigée au début décembre 2005. Pour éviter que les efforts ne se recourent, le CAR/ASP et le REMPEC finalisent le projet en étroite collaboration avec le programme mondial II FEM/PNUD/OMI sur la gestion des eaux de ballast intitulé "GloBallast Partnerships" (GBP).

7.2. Aires protégées marines

Le CAR/ASP, en collaboration avec l'AGE libyenne, l'UICN Med et le WWF MedPO, met actuellement en place un programme pour la création d'un réseau d'APM le long du littoral libyen. Les activités convenues visent à identifier des sites d'intérêt pour la conservation le long du littoral libyen et à instaurer un programme à moyen terme pour la mise en place d'un réseau représentatif d'APM.

Élaboration d'un ouvrage sur les principes socio-économiques de la gestion des aires protégées marines: une publication est en préparation sur cette question, suffisamment flexible pour s'adapter à tous les contextes dans les divers pays méditerranéens. Ce document est destiné à servir d'outil et de guide aux gestionnaires et à les aider à traiter aux mieux les questions économiques de leurs aires protégées.

Le CAR/ASP a établi les grandes lignes d'un projet d'aide aux pays dans l'élaboration de plans d'urgence pour les aires marines et côtières (risque de pollution marine, espèces invasives, etc.).

Le CAR/ASP organise de concert avec les autorités espagnoles un séminaire d'une journée à Alicante (27 avril 2006). Ce séminaire est destiné à améliorer la gestion des aires protégées marines et côtières et à encourager, en particulier dans les pays de l'Est de la Méditerranée, le processus de soumission des sites pour inscription sur la liste des ASPIM.

7.3. Gestion des données sur biodiversité

Les principales activités réalisées dans ce domaine sont les suivantes:

1) Dans le cadre de ses activités d'assistance aux pays méditerranéens dans l'établissement de leurs inventaires nationaux des sites d'intérêt pour la conservation, le CAR/ASP a fait

appel à la Tour du Valat pour élaborer ce manuel qui se composera de fiches illustrées décrivant les habitats et les éléments essentiels en vue de faciliter leur identification.

2) Réalisation d'un CD-ROM rassemblant les outils d'inventaire disponibles élaborés dans le cadre du PAM (formulaires standards d'entrée de données, liste de référence des habitats et des espèces, manuel d'interprétation des habitats, etc.).

3) Élaboration d'une photothèque rassemblant et classant toutes les photos disponibles au CAR/ASP (formats électroniques, diapositives, négatifs, formats imprimés).

4) Lancement d'un appel d'offres pour la restructuration et l'actualisation de ses bases de données en vue de les diffuser par des CD-ROM et par le portail du mécanisme d'échange (CMI). Deux entreprises ont été retenues pour entreprendre le travail suivant:

- Restructuration et actualisation des bases de données: a) sur les sites d'intérêt pour la conservation et les aires spécialement protégées en Méditerranée; et b) sur les aspects juridiques de la conservation de la biodiversité.
- Établissement d'un Répertoire méditerranéen d'organisations et projets concernant la conservation de la diversité biologique marine et côtière

5) Des contacts sont en cours avec l'AEE dans le but de mettre en place le Centre d'échange méditerranéen au moyen du PTK du Centre d'échange de la CE. La formation du personnel du CAR/ASP et des ressortissants nationaux est envisagée au titre de cette collaboration.

6) Une révision complète du site web du CAR/ASP visant à adopter une nouvelle formule et de nouvelles représentations graphiques a été réalisée.

7.4 PAS BIO

Le CAR/ASP a préparé et soumis au FEM/PNUE une demande de financement comportant deux grands éléments relatifs au PAS BIO: i) gestion durable des ressources marines vivantes, en collaboration avec la FAO; et ii) développement d'aires protégées marines, en collaboration avec deux partenaires, le WWF MedPO et la FAO. Ces demandes sont conformes aux priorités stratégiques du FEM: 1) mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre des actions convenues; 2) catalyser la durabilité des aires protégées; et 3) intégrer la biodiversité dans les paysages et secteurs de production.

Le CAR/ASP a fourni au FEM, en collaboration avec les deux partenaires susmentionnés, les contributions nécessaires à l'intégration de ses propositions dans un dispositif PDF-B destiné à appuyer le lancement du projet de *Partenariat stratégique*.

7.5 Taxinomie

Une première session de formation sur la création et l'entretien de collections de référence sur la végétation marine s'est tenue au Département de botanique de l'Université de Catane du 5 au 10 décembre 2005.

Pour évaluer les besoins nationaux en formation, guides taxinomiques et collections de référence dans la région méditerranéenne, des contacts ont été établis avec l'Institut National Agronomique de Tunisie" pour mettre en œuvre cette activité.

Un concours financier a été accordé au Centre national de sciences marines (Liban) pour la publication d'un catalogue sur les *Loricata Ciliata* (tintinnidés).

8. Environnement et développement

8.1 Mise en œuvre des PAC

PAC "Algérie"

Le PAC "Algérie" a été clos avec la Conférence de présentation finale du projet présidée par le Ministre algérien de l'environnement. La Conférence s'est tenue à l'hôtel Al-Aurassi d'Alger le 30 janvier 2006. Elle a réuni quelque 200 participants représentant différents acteurs concernés, à savoir des ministères, des autorités régionales et locales, des institutions gouvernementales, des ONG, l'Unité MED et les CAR ainsi que des organisations internationales œuvrant dans le domaine des PAC.

PAC "Slovénie"

Le projet PAC "Slovénie" a battu son plein au cours de la période considérée. Le comité directeur a eu lieu en novembre 2005 et les activités du projet ont été présentées à la réunion des Parties contractantes de Portoroz dans le cadre d'une manifestation parallèle. Des réunions régulières ont été convoquées par le coordonnateur national du projet avec les collectivités locales, le Ministère de l'environnement et les consultants. Trois des quatre principales activités du projet ont été menées à bien et font actuellement l'objet d'une révision.

La principale activité, à savoir le "concept régional d'aménagement de l'espace", n'est pas encore achevée du fait que le Ministère de l'environnement est en train de modifier la législation à laquelle cette activité est fortement assujettie.

Aux termes de l'accord, le projet devrait être achevé à la fin juin 2006. Mais il se pourrait qu'il soit prorogé de 3 à 4 mois pour que l'établissement du plan spatial fasse l'objet d'une meilleure intégration avec le plan de développement régional qui est également en préparation.

PAC "Chypre"

Un atelier de lancement s'est tenu les 19 et 20 janvier 2006. Y ont pris part plus de 60 participants, notamment des représentants de CAR, de l'Unité MED, des hauts fonctionnaires et divers experts nationaux.

L'atelier a examiné le Rapport de lancement, notamment les méthodologies, outils et techniques à appliquer dans le cadre du PAC "Chypre", le plan de travail et son calendrier, les mandats spécifiques aux diverses activités du PAC et la procédure de suivi pertinente. Les principales activités du PAC comprennent la coordination et l'intégration des activités du projet, la méthodologie et les outils de GIZC, la participation et la sensibilisation du public. La mise en œuvre du PAC est un effort conjoint du Gouvernement chypriote et du PAM. Le CAR/PAP est chargé de la coordination d'ensemble et de l'activité de GIZC, le CAR/PB réalise l'analyse de durabilité systémique et prospective (*Imagine*) et l'activité sur les indicateurs, le CAR/ASP s'emploie à introduire la problématique de la biodiversité dans l'activité sur la GIZC et l'INFO/RAC appliquera la télédétection à l'activité de bilan diagnostique du littoral.

Le Rapport de l'atelier, le rapport de lancement et les fiches d'activité pour les diverses actions du PAC ont été finalisés. Dans un proche avenir, il sera procédé à la révision des fiches d'activité du PAC qui seront présentées au Gouvernement chypriote et ce dernier lancera un appel d'offres pour les services de spécialistes nationaux, conformément au programme de travail du PAC

PAC " Levante de Almeria" (Espagne)

Après l'achèvement de l'étude de faisabilité pour le PAC "Levante de Almeria" (Andalousie) en novembre 2005, l'élaboration de l'accord concernant ce PAC a été le principal objectif du CAR/PAP et de la contrepartie espagnole lors des derniers mois. Une réunion de coordination avec l'Unité MED, les CAR associés au PAC et les points focaux espagnols pour le PAM et le PAP a eu lieu lors de la réunion des Parties contractantes à Portoroz en vue de convenir des éléments et des modalités de la coopération au cours de la préparation de l'accord. À la mi-mars, le texte définitif a été adressé au Ministère national espagnol de l'environnement pour approbation finale. L'accord pour le PAC "Levante de Almeria" devrait être signé en avril 2006.

PAC "Maroc"

À la demande du Ministère marocain de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement (MATEE), un atelier "Pré-PAC" a été organisé à Fès le 14 février 2006, avec pour principaux objectifs de sensibiliser les acteurs locaux concernés à la préparation du PAC pour la zone côtière d'Al Hoceima (Rif central), de présenter les approches de GIZC et les avantages de la formulation et de la mise en œuvre d'un PAC dans cette zone. Les participants, au nombre total de 33, provenaient de différentes institutions de la région de Tanger-Tétouan et d'Al Hoceima, du ministère central et d'institutions scientifiques pertinentes. En plus de la présentation des diverses méthodes et outils de GIZC à utiliser dans le cadre du PAC, l'atelier a offert l'occasion d'examiner l'étude de faisabilité pour le PAC "Maroc". Ces discussions ont permis aux acteurs locaux d'exprimer leurs vues et leurs positions concernant le futur PAC et de définir les activités à réaliser dans ce contexte. Ces propositions et observations seront prises en compte quand un accord sera formulé pour le projet.

Contribution du Plan Bleu aux programmes d'aménagement côtier (PAC)

Le Plan bleu participe aux PAC en développant une méthode participative d'analyse de durabilité systémique et prospective dénommée *Imagine*.

Une publication intitulée "*Imagine – Developing a practical user*" ("*Imagine*" – un guide pratique d'utilisation) a été réalisée en octobre 2005. La traduction française est en cours et sera publiée en mars 2006. Il est prévu d'utiliser cette publication au cours des symposiums, conférences et sessions de formation organisés par le PB dans les pays désireux d'adopter la méthode *Imagine*.

Suite à son application concluante dans les PAC "Liban", "Slovénie" et "Malte". *Imagine* sera aussi introduite dans les PAC "Chypre" et "Espagne".

8.2 Autres activités du CAR/PAP

Dans le cadre du Partenariat stratégique FEM pour l'écosystème marin de la Méditerranée, le CAR/PAP est l'un des partenaires qui, de concert avec le METAP, collaborera sur les composantes du projet relatives à la GIZC. Les détails de la coopération à ce projet FEM ont été mis au point et un mémorandum d'accord (MoU) a été établi pour le financement de la phase PDF-B du projet. Des orientations politiques sous-régionales pour les pays éligibles sont actuellement en préparation, ainsi qu'une réunion d'experts chargée d'examiner les projets d'orientations politiques qui serviront d'apports au document de projet global.

Un autre projet de la phase B du PDF a été achevé avec la collaboration des contreparties de Bosnie-Herzégovine. Ce projet porte sur la gestion du bassin fluvial de la Neretva-Trebisnjica, un projet transfrontière entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine.

Le projet SMAP III "Promouvoir la prise de conscience et permettre un cadre politique pour l'intégration de l'environnement et du développement en Méditerranée en la centrant sur la gestion intégrée du littoral " a été signé en décembre 2005. Les détails des projets ont été débattus à diverses réunions avec tous les partenaires concernés, notamment à Rome le 13 janvier et au Caire les 22 et 23 février. Le CAR/PAP, le Plan Bleu et le METAP sont en train d'établir le rapport de lancement. Par ailleurs, les possibilités de coopération avec l'INFO/RAC ont été examinées. Le projet du rapport de lancement sera débattu à la réunion des 3 et 4 avril. Des représentants du Plan Bleu, du METAP, du SMAP RMSU, du SMAP III TA, du PAP, de l'INFO/RAC ainsi que plusieurs experts en GIZC, participeront à réunion.

Le CAR/PAP a mis en œuvre une "Étude et plan pour le développement intégré du littoral de la région sud de l'Albanie". Le projet en est actuellement à son stade final. Cette expérience permettra au CAR/PAP de se forger une meilleure approche de la période de l'après-PAC et lui donnera ainsi l'occasion d'intervenir et de proposer des actions que le Gouvernement albanais souhaitera peut-être envisager. Le projet est financé par le Gouvernement albanais – Ministère de l'aménagement du territoire et du tourisme – et par la Banque mondiale.

À Catane, les Parties contractantes avaient adopté la recommandation de lancer une activité de gestion paysagère. En prélude à la réalisation de cet objectif, une réunion d'experts a été organisée par le CAR/PAP les 9 et 10 janvier 2006 à Dubrovnik (Croatie). Pour cette réunion, deux documents directifs ont été établis pour servir de base aux délibérations. La réunion avait pour objectifs de présenter et mettre en débat les documents directifs afin d'examiner leur pertinence au regard du lancement de l'activité de gestion paysagère, d'obtenir une vue d'ensemble des méthodes et études de cas en matière de planification paysagère, et d'examiner et proposer des activités concrètes pour la gestion paysagère dans les zones côtières de la Méditerranée. Le rapport de la réunion, à laquelle ont pris part 17 représentants provenant de 8 pays, récapitule plusieurs propositions concrètes pour cette activité du CAR/PAP. Dans les prochains mois, deux études de cas devraient être lancées pour appliquer les pratiques et outils de gestion paysagère; ces études serviront ensuite de base à l'élaboration de lignes directrices.

Le CAR/PAP a poursuivi l'élaboration des rapports nationaux sur la GIZC dans les pays méditerranéens respectifs. Un cahier des charges et un contrat ont été établis et signés pour la préparation du rapport pour la Croatie.

La nouvelle conception et restructuration du site web du CAR/PAP sont en cours, et les informations affichées sur le site existant sont constamment mises à jour.

Activités du Plan Bleu

8.3 Rapport sur l'environnement et le développement (RED)

Le Plan bleu diffuse actuellement 800 exemplaires du RED en français et en anglais avec le concours de ses partenaires méditerranéen. Le rapport sera également rendu disponible sur le site web.

Une version arabe de la publication est prévue pour 2006 dans le cadre d'un accord de coopération entre le Plan Bleu, le Réseau égyptien d'ONG Arab Network for Environment and Development/Arab Office for Youth and Environment (RAED/AOYE) et l'INFO/RAC.

Au cours de la période considérée, le RED a été présenté à la 7^e Conférence internationale sur l'environnement côtier méditerranéen (MedCoast), tenue à Kusadasi (Turquie) en

octobre 2005, et à l'Atelier national sur l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles, organisé à Alger en novembre 2005.

Un projet visant à valoriser les principaux résultats du RED et associant le Plan Bleu, le METAP et le CAR/PAP a été soumis en 2005 à la Commission européenne (programme SMAP).

Les activités ci-après ont été prévues dans le cadre du projet proposé qui devrait durer 24 mois:

- un dépliant en trois volets offrant une présentation générale à l'intention du grand public et des médias, en français, anglais et arabe, ainsi que l'impression d'affiches;
- des résumés directifs (4 pages) ("policy briefs") sur chacun des thèmes traités dans le RED et sur les questions transversales, ciblés avant tout sur un public spécialisé. Ces résumés seront disponibles en anglais et français.
- Des présentations PowerPoint, l'une générale sur le RED et les autres sur chacun des thèmes du rapport, également en anglais et français;
- Une synthèse de dix pages destinée à la presse spécialisée (*Futuribles, Le Monde Diplomatique, Foresight, etc.*);
- Un résumé du rapport en anglais et français à l'intention des décideurs.
- un dossier de presse comportant une présentation des objectifs du RED, des informations sur les partenaires impliqués et un historique de la démarche.

Le projet prévoit également l'organisation d'événements destinés à mettre en débat les conclusions du rapport. Des événements sous-régionaux, organisés en étroite collaboration avec les administrations nationales, sont prévus au Maghreb (Tunisie) et au Proche-Orient (Liban). Il est également prévu de présenter le rapport dans les pays lors d'ateliers et de conférences organisés soit par des réseaux partenaires, soit par le Plan Bleu dans le cadre de ses activités thématiques.

8.4 Stratégie méditerranéenne de développement durable

Le Plan Bleu a été chargé par les Parties contractantes d'assurer un rôle de suivi des progrès de la mise en œuvre de la SMDD, sous la direction du Coordonnateur et avec l'appui des autres composantes du PAM et partenaires. Ce suivi doit permettre de :

- situer l'évolution de la région par rapport aux objectifs fixés dans la SMDD,
- contribuer à renforcer la mobilisation et l'appropriation de la Stratégie par l'ensemble des acteurs concernés par les sept thèmes prioritaires, notamment, d'une manière plus générale, les autorités en charge des questions économiques et de planification, les élus, les médias, etc.,
- identifier les obstacles à la mise en œuvre de la Stratégie ainsi que les instruments et leviers qui permettraient d'accélérer sa mise en œuvre,
- aider la CMDD à faire des propositions pour accélérer les mises en œuvre de politiques aux niveaux régional et national.

Pour l'exercice biennal 2006-2007, il a été demandé au Plan Bleu de commencer à documenter les 34 indicateurs de la SMDD, de préparer la sélection d'indicateurs côtiers et d'engager, à partir de 2006, des travaux de suivi sur les thèmes « eau » et « énergie/climat » puis, à partir de 2007, sur les thèmes « tourisme » et « développement rural ». Le suivi des progrès réalisés sur les autres thèmes de la SMDD sera engagé au cours des années suivantes afin d'aboutir, en 2010-2011, à un premier bilan détaillé d'avancement.

Des missions dans les pays sont prévues pour appuyer les activités relatives aux indicateurs et autres questions prioritaires. Ces missions se tiendront pendant le 2^{ème} semestre 2006. Pendant ces missions, le Plan Bleu fera le point avec les pays sur les activités engagées ou

à conduire sur les indicateurs et thèmes prioritaires. Des contacts seront pris avec l'ensemble des départements ministériels concernés. Un second groupe de missions est prévu fin 2007 pour discuter des premiers résultats des activités indicateurs et thèmes prioritaires et identifier de nouveaux thèmes à approfondir.

8.5. Indicateurs de développement durable

En ce qui concerne l'activité relative aux indicateurs de développement durable, des progrès ont été réalisés avec la préparation de fiches pour chacun des indicateurs retenus dans le cadre de la CMDD. Ces fiches rappellent la raison du choix de l'indicateur et précisent les sources disponibles et modes de présentation possibles des indicateurs.

Le Plan Bleu mobilisera les différentes bases de données existantes pour recueillir les dernières données disponibles et les mettre à disposition de la CMDD en 2007. On pourra ainsi montrer comment, au regard de ces indicateurs, la Méditerranée a évolué de 1990 à 2005.

Cependant, plusieurs indicateurs ne sont pas encore documentés au niveau international. Pour s'attaquer à cette question au niveau méditerranéen, une lettre sera adressée aux membres de la CMDD représentant les pays et la Commission européenne afin de leur demander de désigner un correspondant responsable qui sera alors contacté par le Plan Bleu pour aider à organiser le travail sur les indicateurs à réaliser au niveau national.

Les pays pourront profiter de cet exercice pour engager ou actualiser leur travail sur les indicateurs de leurs stratégies nationales de développement durable. Il est important que toutes les stratégies nationales en cours d'élaboration soient accompagnées autant que possible d'un jeu d'indicateurs permettant d'en mesurer les progrès.

La SMDD a par ailleurs souligné l'importance de sélectionner et de documenter des indicateurs complémentaires pour chacun des sept thèmes prioritaires. Les activités conduites en 2006-2007 permettront de proposer des listes complémentaires pour l'eau et l'énergie et ultérieurement pour le tourisme et le développement rural. Il sera à cet effet tenu compte des travaux déjà réalisés par la CMDD en 1998-1999 ainsi que de la SMDD.

8.6. Financement et coopération pour le développement durable

Cette activité, qui s'est terminée fin 2004, a donné lieu à la publication d'un Rapport technique du PAM en 2005. Afin de rendre les éléments d'analyse disponibles à un plus large public, l'étude régionale réalisée à cette occasion, initialement disponible en français, a été traduite en anglais. Elle sera publiée par le Plan Bleu vers avril 2006.

8.7 Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen

En 2004, la Commission européenne a confié à l'Université de Manchester une étude d'impact sur la mise en place de la zone euro-méditerranéenne de libre échange. Ayant participé à l'élaboration du cahier des charges, le Plan Bleu s'est associé au Comité de pilotage de cette étude, qui comprend trois phases.

La première phase, qui s'est achevée fin 2004, a permis de développer la méthodologie pour l'adapter aux besoins spécifiques de la zone.

La deuxième phase a permis d'estimer les impacts potentiels des accords de libre échange et de classer par ordre d'importance les secteurs concernés et les types d'impacts, en vue d'études plus fines. Le Plan Bleu a transmis un ensemble d'observations sur le projet de rapport correspondant, assorti de commentaires sur les propositions de thèmes à traiter au

cours de la phase suivante. Le rapport final de la phase 2 sera présenté à Bruxelles le 20 mars 2006.

La troisième phase permettra de produire une série d'études détaillées et de préparer des propositions pour limiter les effets négatifs des accords et amplifier les effets positifs.

8.8. Thèmes prioritaires de la SMDD

Les activités de suivi des progrès dans chacun des thèmes prioritaires de la Stratégie sont l'occasion d'associer étroitement les réseaux et institutions qualifiées au niveau régional ainsi que les experts, autorités et acteurs concernés dans les pays volontaires. C'est aussi un moyen d'assurer une « appropriation » élargie de la Stratégie et de contribuer ainsi à promouvoir la mise en œuvre des politiques qu'elle préconise dans les domaines d'action prioritaires.

Comme l'ont demandé les Parties Contractantes, les activités de suivi seront ciblées sur les questions prioritaires où le PAM et ses partenaires peuvent apporter des plus-values utiles. Il s'agit notamment de documenter des indicateurs complémentaires et de cibler les analyses régionales et nationales sur quelques objectifs prioritaires de la SMDD comme l'évolution des modes de consommation et de production non durables et la mise en place d'actions de gestion intégrée.

Le suivi des progrès réalisés donnera l'occasion d'un partage régional des expériences. À cet effet, des ateliers sont prévus sur les sept domaines d'action prioritaires sous l'égide de la CMDD. Les résultats de ces ateliers seront alors communiqués à la CMDD afin que celle-ci puisse établir des propositions pour accélérer la mise en œuvre des politiques dans les pays et au niveau de la coopération régionale.

L'association d'autres institutions et réseaux régionaux qualifiés dans ces activités thématiques permettra de porter les avis et propositions de la CMDD dans d'autres enceintes que les réunions des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone.

8.8.1 Eau

En étroite concertation avec les organisations partenaires, un troisième atelier régional est prévu pour le début 2007 en vue d'analyser les progrès réalisés dans les domaines suivants : eau pour les écosystèmes, eau agricole (et prise en compte de la gestion de la demande dans les politiques agricoles), eau industrielle, eau domestique, prise en compte de la gestion de la demande en eau et des objectifs environnementaux dans les politiques de l'eau.

Les résultats de l'atelier seront présentés et mis en débat à la réunion de la CMDD prévue pour 2007.

8.8.2 Énergie

S'agissant de l'atelier sur l'énergie, des contacts ont été pris à l'automne 2005 avec les principaux réseaux compétents en Méditerranée, à savoir l'OME (Observatoire Méditerranéen de l'Énergie, qui regroupe les principales entreprises d'électricité), MEDENER (le réseau méditerranéen des agences d'efficacité énergétique, par l'intermédiaire de l'ADEME), le projet régional MEDREP (financé par l'Italie) et l'UMET (Université méditerranéenne d'été, qui depuis 4 ans, organise des rencontres sur ces questions). L'Institut de la Méditerranée/FEMISE (Forum Euro-Méditerranéen des Instituts de Sciences Economiques, qui conseille le Partenariat euro-méditerranéen) a également été associé.

Ces réseaux ont donné leur accord pour être partenaires de l'activité, des contributions financières de la France (ADEME) et de l'Italie étant escomptées.

8.8.3 Tourisme

Dans le domaine du tourisme, une priorité soulignée par la SMDD est d'établir un premier bilan de la mise en œuvre des recommandations adoptées en 1999 sur propositions de la CMDD. Une de ces propositions visait à réaliser une étude de faisabilité de ce que pourrait être un mécanisme de coopération régionale dans ce secteur. Une réunion d'experts est prévue fin mars 2006 pour en discuter et aider à préciser les activités à conduire en 2007-2008. La réunion de la CMDD à Chypre en mai 2006 sera invitée à donner son avis. Une concertation du Plan Bleu s'est déjà instaurée avec les autorités françaises dans le secteur du tourisme (Direction du Tourisme, ODIT, UBI-France) pour l'organisation de cet atelier

8.9. Autres activités

8.9.1 Projet Medstat II – Environnement

Une série de courtes publications statistiques (collection « Statistiques en bref » d'Eurostat, disponibles en anglais, français et allemand) a été préparée:

- « Sol, eau, déchets » est achevé, et devrait être publié prochainement ;
- « Émissions de polluants dans l'atmosphère » est achevé, et devrait être publié prochainement ;
- « Statistiques de la biodiversité en Méditerranée » est en cours d'élaboration ;
- « Indicateurs environnementaux de développement durable en Méditerranée » est en cours d'élaboration.

Ces publications statistiques synthétiques reprennent les principaux chiffres disponibles dans les pays ainsi que les tendances observées.

8.9.2 Le nouveau projet Medstat II – Principales activités

En 2005, le Plan Bleu s'est associé au Groupement d'Intérêt Public ADETEF dans le cadre d'un consortium qui, après appel d'offres, a été sélectionné par la Commission européenne pour mener le projet « Regional Programme of Statistics in the Mediterranean Region, Phase II – Lot 2 – Thematic activities ». Trois experts du Plan Bleu ont été sélectionnés pour intégrer, à plein temps, l'équipe du projet et conduire les activités sur les thèmes Energie (Abdelaziz Bourahla), Transport (Patrice Miran) et Environnement (Cécile Roddier-Quefelec). Ce projet a démarré le 16 janvier 2006, pour une durée de trois ans. L'objectif est d'aider les 10 pays MEDA à améliorer durablement leurs capacités à produire des statistiques sectorielles conformes aux standards internationaux et à répondre aux besoins des utilisateurs.

Secteur forestier méditerranéen et développement durable

Les Ministères français de l'agriculture et des affaires étrangères ont accepté de financer une première phase qui s'achèvera en 2006, qui est menée en partenariat avec la FAO et doit contribuer à donner un nouvel essor au Comité des questions forestières méditerranéennes *Silva Mediterranea*.

En 2005, des contacts ont été pris par les services forestiers d'autres pays afin de réaliser de nouvelles études de cas, par ex. en Algérie (projet PNR de Souk-Ahras), en Italie (parc national de Pollino-Calabria) et en Albanie.

Forum régional

Le Plan Bleu, en collaboration avec le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification du Maroc et avec le soutien de la France et de la FAO, a organisé à Rabat, du 24 au 26 novembre 2005, un forum régional sur le thème « secteur forestier méditerranéen et développement durable, politiques et gouvernance ».

Pour préparer cet événement, un appel à communications a été lancé aux acteurs du secteur forestier dans les pays méditerranéens, pour qu'ils proposent des communications de nature à nourrir les débats. 65 propositions ont été reçues et 43 communications ont été présentées au forum, sous la forme soit de rapports nationaux, soit d'expertises thématiques d'intérêt régional, soit d'études de cas locales.

Le forum a réuni 140 personnalités et experts originaires de 13 pays méditerranéens (Albanie, Algérie, Bulgarie, Chypre, Espagne, France, Italie, Liban, Libye, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie), d'organisations intergouvernementales (FAO, PNUD, FNUF) et non gouvernementales (AIFM, UICN).

L'ensemble des communications présentées au forum ont été mises en ligne sur les sites internet du Plan Bleu et d'autres organisations partenaires comme l'AIFM, l'OFME et l'UICN-Med.

A l'issue du forum, un ensemble de recommandations a été adopté par les participants, ce qui a permis aux représentants des pays membres du comité *Silva Mediterranea* (réunis la semaine suivante au même endroit) de nourrir leur réflexion sur les activités à encourager en matière de coopération forestière méditerranéenne dans les années à venir.

Activités de l'INFO/RAC

9) Information et communication

Suite à la finalisation du document de projet sur l'information et la communication de l'INFO/RAC pour 2006-2007, l'on s'est employé à améliorer le plan d'action et à identifier des synergies avec l'Unité MED en vue de promouvoir et de rehausser la visibilité de la Convention de Barcelone à l'occasion de son trentième anniversaire.

Des activités communes sur la base du plan de travail du Centre ont aussi été définies avec des composantes du PAM, à savoir le MED POL, le CAR/ASP, le CAR/PP et le REMPEC, afin de renforcer le segment Information et Communication (IC) de leurs actions.

Une collaboration s'est également amorcée avec le FEM et le PNUE pour la conception et la mise en œuvre du dispositif PDF-B dans le cadre du partenariat stratégique pour les écosystèmes marins relatif à la stratégie de réplication.

Un exercice d'identification et de planification d'actions communes en matière d'information et de communication a été exécuté avec des ONG (WWF, Legambiente, Marevivo, IMO, etc.) et des organisations internationales telles que l'UIT, l'OMS et ACCOBAMS. Des activités de coopération dans ce domaine ont aussi été prévues avec l'Égypte et l'Italie. Des actions de mobilisation et sensibilisation des médias en Méditerranée sur la portée et les objectifs de la Convention de Barcelone ont également été lancées.

Priorité a été accordée à l'organisation du processus participatif pour la conception du système InfoPAM. Le concept et le principe à la base du système ont été présentés à la réunion des directeurs de CAR en janvier à Athènes. Par la suite, un programme de travail détaillé a été établi et approuvé par l'Unité MED. Un atelier de bilan avec les composantes

du PAM et d'autres participants pour la conception du système InfoPAM est prévu pour la fin mars 2006.

En mars, un atelier de formation a été organisé à Rome avec l'Unité MED et le MED POL afin de continuer à améliorer le *Système d'information MED POL* et d'amorcer la mise en œuvre d'un *système électronique de rapports* pour le PAM.

L'INFO/RAC a également participé à la réunion de lancement du PAC "Chypre" et a présenté sa contribution à la création d'un système Intranet.

Une nouvelle section du site web du Centre a été affichée pour présenter en ligne et en temps réel tous les documents liés au développement des activités réalisées par le PAM.

Enfin, la préparation du plan d'IC pour la Quinzième réunion des Parties contractantes a démarré.

Les principales manifestations IC pour la célébration du trentième anniversaire de la Convention de Barcelone ont été définies et planifiées. Conformément à une recommandation de la Quatorzième réunion des Parties contractantes, un projet de "vision" en matière d'information et communication pour la SMDD a été établi et présenté à la réunion du Comité directeur de la CMDD (Athènes, mars 2006). Suite à ce projet de "vision", une feuille de route pour l'organisation et la réalisation d'un processus participatif avec toutes les composantes de la CMDD en vue de forger une stratégie IC pour la SMDD a été esquissée. Des actions d'appui concrètes pour rehausser la visibilité des objectifs de la SMDD ont aussi été recensées. Elles comprennent la mise en œuvre de *Campus EcoMedia*, un *Forum* en ligne sur la SMDD, ainsi que la réalisation de l'édition 2006 du prix pour l'environnement de la Méditerranée.

Dans le même contexte des actions IC en appui à la SMDD, la traduction italienne du Rapport sur l'environnement et le développement (RED) a également démarré.

B. QUESTIONS SPÉCIFIQUES

a. Questions juridiques

1. Actions visant à accélérer l'acceptation des amendements aux Protocoles "tellurique" et "immersions"

Ainsi qu'on l'a indiqué plus haut, l'entrée en vigueur des Protocoles "tellurique" et "immersions" modifiés tarde à se produire en raison du nombre encore insuffisant de ratifications. Le dépôt des derniers instruments de ratification concernant les deux Protocoles remonte à 2002.

Comme l'a souligné la Quatorzième réunion des Parties contractantes, un effort particulier devrait être consenti pour obtenir le plus rapidement possible l'acceptation des amendements aux Protocoles "tellurique" et "immersions" par deux et trois autres Parties contractantes, respectivement, en sorte que ces instruments entrent en vigueur.

Le Secrétariat compte identifier les Parties contractantes qui semblent les plus enclines à accepter les amendements à ces Protocoles et de ratifier les Protocoles "offshore" et "déchets dangereux" en vue de leur fournir une assistance leur permettant de mieux surmonter les difficultés qu'elles pourraient éventuellement rencontrer.

Des visites du Coordonnateur du PAM dans les pays concernés ou l'octroi d'une assistance à l'élaboration des dispositions juridiques indispensables à la ratification sont quelques-unes des activités à entreprendre. À cet égard, le Secrétariat fournit un concours technique à la Serbie-et-Monténégro pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les implications et les conditions requises au niveau national pour la ratification par cette Union d'État des instruments juridiques du PAM.

Recommandations:

- 1) Le Bureau est invité à demander instamment à toutes les Parties contractantes qui n'ont pas encore accepté les amendements aux Protocoles "tellurique" et "immersions" de faire en sorte que ces Protocoles modifiés entrent en vigueur d'ici à la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007.**
- 2) Le Bureau jugera peut-être utile de demander au Secrétariat de prendre un certain nombre d'initiatives dans les pays qui semblent les plus enclins à ratifier les Protocoles susmentionnés et à leur fournir toute l'assistance nécessaire.**

2. *Nouvel instrument juridique relatif à la GIZC*

À leur Quatorzième réunion ordinaire, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, 8-11 novembre 2005) ont décidé de créer un groupe de travail d'experts juridiques et techniques chargé d'élaborer le projet de texte d'un protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en vue de son examen et de son approbation éventuelle par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007. Il a été aussi décidé de convoquer pour l'adoption du Protocole une conférence diplomatique qui se tiendrait immédiatement après la Quinzième réunion des Parties contractantes.

La première réunion du groupe de travail d'experts juridiques et techniques désignés par les Parties contractantes se tiendra à Split (Croatie) du 27 au 29 avril 2006. Les pays méditerranéens ont été invités à désigner, avant la mi-mars, des experts juridiques/techniques provenant de préférence de l'environnement et aussi d'autres secteurs tels que celui des collectivités locales et de l'aménagement pour participer à la réunion. Un certain nombre de Parties contractantes ont déjà désigné les membres du groupe de travail, à savoir : Albanie, Algérie, Égypte, Espagne, Libye, Maroc, Tunisie et Turquie.

Par ailleurs, en préparation de la réunion, les points focaux du PAM et du CAR/PAP ont été invités à envoyer par écrit au Secrétariat du PAM des propositions concernant le texte du protocole.

La réunion d'avril du groupe de travail est confirmée et les préparatifs sont en cours. Une réunion de coordination a eu lieu à Athènes les 14 et 15 mars afin de préparer la première session du groupe de travail. Les représentants du PAM, du CAR/PAP et les consultants y ont pris part. Les observations et propositions soumises au Secrétariat ont été débattues. Sept Parties contractantes et la CE ont soumis par écrit un certain nombre d'observations sur le processus à suivre pour l'élaboration du protocole ainsi que sur le contenu des différents articles du projet actuel.

Il a été décidé de remanier légèrement le projet actuel du texte de protocole (tel que soumis à la Quatorzième réunion des Parties contractantes) à la seule fin de l'aligner sur le style et la terminologie de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Toutes les modifications apportées feront l'objet d'une note explicative ou liminaire. Il a également été convenu que toutes les observations soumises par les Parties contractantes seront présentées dans une annexe au projet de texte actuel. S'agissant de l'organisation des travaux de la première réunion du groupe de travail, le Secrétariat proposera d'engager un débat sur les objectifs,

les principes et la structure qui pourraient être intégrées dans le protocole, puis un débat sur le projet de protocole proposé et les observations et propositions soumises par écrit par les Parties contractantes ainsi que celles formulées au cours de la réunion..

Recommandations:

- 1) **Le Bureau est invité à inciter les Parties contractantes à désigner le plus rapidement possible leurs représentants au sein du groupe de travail et à prendre une part active à la première réunion.**
- 2) **Le Bureau souhaitera peut-être aussi avoir une discussion et conseiller le Secrétariat sur l'organisation des travaux proposée pour la première réunion du groupe de travail.**

3. *Rapports et mécanisme de respect des obligations*

3.1 *Rapports*

À leur Quatorzième réunion à Portoroz en 2005, les Parties contractantes ont été invitées à faire rapport sur la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles pour l'exercice biennal 2004-2005 et à soumettre toutes données manquantes concernant les rapports nationaux pour l'exercice biennal 2002-2003.

À cet égard, les Parties contractantes devraient soumettre les nouveaux rapports nationaux et les données manquantes avant la fin de 2006 au plus tard. Sur la base de ces informations, le Secrétariat préparera un rapport régional qui sera le premier après l'entrée en vigueur de la Convention modifiée en 2004.

Pour appliquer avec succès cette recommandation, le Secrétariat fournit une assistance technique et financière aux pays suivants: Albanie, Croatie, Bosnie-Herzégovine et Syrie. Une assistance sera également octroyée à d'autres pays qui sont éligibles à un appui du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

Plusieurs tâches importantes ont été requises du Secrétariat concernant la préparation de la base de données sur la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles par chaque Partie contractante, notamment la mise au point d'un nouveau formulaire de rapport en ligne pour examen par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007.

La mise au point du nouveau formulaire de rapport a déjà été amorcée par l'INFO/RAC. L'objectif consiste à instaurer une approche de rapport intégré pour toutes les composantes du PAM, y compris un rapport sur l'application des obligations juridiquement impératives de la Convention et des Protocoles, du PAS MED et du PAS BIO, des différents plans d'action et lignes directrices techniques sur la biodiversité, et des décisions des réunions des Parties contractantes. L'harmonisation avec d'autres mécanismes de rapports au titre de conventions et processus environnementaux, CE y comprise, sera prise en compte. Après son adoption par la réunion des Parties contractantes, le formulaire de rapport sera disponible en ligne.

À cet égard, une réunion de toutes les composantes du PAM se tiendra en mai 2006 afin de sélectionner la meilleure approche concernant le nouveau formulaire de rapport et de proposer un ensemble d'indicateurs sur la base desquels sera évaluée la mise en œuvre au niveau régional de la Convention et de ses Protocoles.

La sixième réunion sur le système de rapports se tiendra vers la fin de 2006 afin d'examiner les progrès réalisés dans la mise au point du nouveau formulaire de rapport et la liste d'indicateurs proposés.

Recommandations:

Eu égard à l'article 26 de la Convention de Barcelone sur les rapports, lequel est désormais en vigueur, le Bureau jugera peut-être utile:

- 1) d'inviter les Parties contractantes à soumettre leurs rapports en temps voulu mais avant la fin décembre 2006 au plus tard.**
- 2) de demander au Secrétariat:**
 - a) d'établir un rapport d'évaluation régional sur l'état de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des décisions des Parties contractantes;**
 - b) de fournir aux pays méditerranéens en développement l'assistance technique et financière nécessaire en vue d'appliquer le programme de travail sur les rapports qui a été convenu par la Quatorzième réunion des Parties contractantes à Portoroz en 2005.**

3.2. Respect des obligations

La Quatorzième réunion des Parties contractantes a décidé d'ouvrir à toutes les Parties contractantes la participation au groupe de travail sur le respect des obligations et la mise en œuvre qui a été mis en place à Catane en 2003. En outre, le mandat du groupe de travail a été élargi et il comprend maintenant l'élaboration d'un mécanisme complet d'ici à 2007. Le groupe a pour principale tâche de finaliser la formulation du mécanisme de respect des obligations pour examen par la Quinzième réunion des Parties contractantes en vue de l'introduire après novembre 2007.

Le Secrétariat a commencé à œuvrer dans cette direction. Un consultant a été recruté pour préparer le projet de texte du mécanisme pour examen par la troisième réunion du groupe de travail qui est prévue pour l'automne 2006.

L'objectif consiste à établir un mécanisme de respect des obligations qui reposera uniquement sur les dispositions de la Convention et des Protocoles et sur les décisions des Parties contractantes qui sont juridiquement contraignantes.

Plusieurs questions appellent encore débat et clarification. En particulier, il reste à déterminer les éléments concernant le rôle du comité de respect des obligations, les procédures et les mesures à prendre par le comité pour promouvoir le respect des obligations et traiter les cas de non respect. Par ailleurs, la relation entre le système de rapports et le système de respect des obligations doit être considérée, notamment en ce qui concerne le rôle du Secrétariat. D'autres questions à aborder sont la transparence du processus et la confidentialité des informations communiquées au comité de respect des obligations par les Parties contractantes.

S'agissant des questions laissées pendantes lors du dernier exercice biennal dans le programme du groupe de travail, il en est deux qui restent ouvertes pour ce qui est: a) du droit de saisine pour des cas de non respect et b) du rôle du Secrétariat et du comité de respect des obligations concernant les saisines.

Le Secrétariat est d'avis que les ONG/partenaires du PAM devraient avoir le droit de communiquer au comité des cas de non respect par le biais du Secrétariat. Cette approche est conforme à celle d'autres conventions. En ce qui concerne le rôle du Secrétariat du PAM,

il pourrait soit observer une position de neutralité et laisser le comité se prononcer, soit trier les saisines et/ou soumettre un cas de non respect au comité.

Recommandation:

Comme ces points n'ont pas été examinés lors de la réunion des points focaux du PAM en septembre 2005, le Bureau est invité à les aborder et à conseiller le Secrétariat en conséquence.

4. Responsabilité et réparation des dommages

À leur Quatorzième réunion, les Parties contractantes ont décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée, chargé de proposer des règles et procédures appropriées pour la responsabilité et la réparation des dommages résultant de la pollution.

Au cours de la période considérée, des dispositions ont été prises pour la désignation des membres du groupe de travail par les Parties contractantes et pour la préparation de la première réunion. La réunion s'est tenue les 7 et 8 mars 2006 à Loutraki (Grèce) et 16 représentants provenant de 15 Parties contractantes y ont pris part. Un certain nombre de conclusions ont été dégagées sur des questions importantes.

En premier lieu, la réunion est convenue d'aller de l'avant dans l'élaboration de lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages, lignes directrices qui assureraient un niveau élevé de protection de l'environnement. Un objectif majeur consiste à obtenir et conforter la synergie la plus grande possible avec les développements juridiques passés et en cours dans ce domaine.

La réunion a également décidé d'un certain nombre d'éléments des futures lignes directrices qui se reflètent dans la question de la participation des acteurs socio-économiques intéressés et en particulier des représentants des secteurs industriels impliqués et des compagnies d'assurance. À cet égard, la décision prise à Portoroz n'est pas très explicite car elle ne prévoit que la participation des partenaires du PAM aux réunions du groupe de travail. La réunion a estimé qu'il s'imposait d'associer au processus tous les acteurs concernés.

Recommandation:

Le Bureau est invité à conseiller le Secrétariat sur le point de savoir si les représentants de l'industrie et des compagnies d'assurance devraient être invités à la deuxième réunion du groupe travail sous réserve que ce soit à leurs propres frais.

b. Questions institutionnelles

1. Évaluation du PAM

À la Quatorzième réunion des Parties contractantes, il a été décidé de tenir une réunion extraordinaire des points focaux du PAM en 2006 avec la participation des ONG partenaires du PAM en vue de débattre d'une Déclaration de mission/vision stratégique concernant l'avenir du PAM.

La réunion extraordinaire des points focaux du PAM se tiendra en Grèce du 17 au 20 septembre 2006.

Pour ce qui est de la suite donnée à l'évaluation du PAM, les dispositions suivantes ont été prises par le Secrétariat:

- a) Un consultant a été recruté au début janvier pour établir un avant-projet de la Déclaration de mission/Vision stratégique.
- b) L'avant-projet de Déclaration de mission/Vision stratégique a été soumis au Secrétariat à la mi-février, y compris des propositions pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe du PAM.
- c) Un débat interne associant tous les CAR a lieu actuellement et ses conclusions seront communiquées au consultant, lequel soumettra alors un autre projet de la Déclaration de mission/Vision stratégique avant le 30 avril 2006.
- d) Le projet approuvé de ces documents sera adressé à tous les points focaux du PAM avant le 25 mai 2006, pour observations.
- e) Les observations formulées par les points focaux du PAM seront intégrées dans les documents qui seront finalisés pour le 20 juillet 2006.
- f) Les invitations et les documents pour la réunion extraordinaire des points focaux du PAM seront adressés à la fin juillet 2006.

Le Secrétariat soumettra un additif au présent rapport sur l'évaluation du PAM après la réunion de l'Unité MED et des directeurs de CAR, qui a été prévue pour le 27 mars 2006 à Rome.

Recommandation:

Le Bureau souhaitera peut-être avoir une discussion et conseiller le Secrétariat sur le processus préparatoire à suivre et inviter tous les points focaux du PAM à prendre une part active à cette importante réunion extraordinaire qui doit avoir lieu du 17 au 20 septembre 2006.

2. Préparatifs de la Quinzième réunion des Parties contractantes

Comme il a été annoncé à Portoroz (Slovénie) en novembre dernier, la prochaine réunion des Parties contractantes en 2007 sera accueillie par l'Espagne, suite à l'offre obligeante des autorités espagnoles. Le Secrétariat a déjà établi des contacts avec le point focal espagnol du PAM afin de fixer le lieu et les dates de la réunion.

Le Secrétariat a proposé aux autorités espagnoles d'organiser la réunion du 27 au 30 novembre 2007. Le Secrétariat attend une réponse afin d'être en mesure de soumettre les dates au Bureau pour examen et approbation.

Le Secrétariat est d'avis qu'il est souhaitable de fixer le plus tôt possible les dates de la prochaine réunion des Parties contractantes afin d'en aviser d'avance les Parties contractantes, compte tenu des autres engagements que celles-ci pourraient avoir pour la même période.

2.1 Ordre du jour proposé pour la Quinzième réunion des Parties contractantes

Il a été d'usage dans le passé que ce soit le Bureau qui décide des questions à inscrire à l'ordre du jour du segment ministériel de la réunion des Parties contractantes au cours de sa dernière session - soit quelques mois avant ladite réunion. Cela ne ménageait pas au Secrétariat un délai suffisant pour préparer les documents nécessaires et, en particulier, de les faire traduire dans les quatre langues de la réunion des Parties.

Il est dorénavant proposé au Bureau d'avoir une discussion préliminaire sur les questions qui pourraient être inscrites à l'ordre du jour du segment ministériel de la Quinzième réunion des Parties contractantes en Espagne en 2007, notamment celles de nature stratégique, l'ordre

du jour définitif étant fixé à la réunion du Bureau de juin 2007 pour offrir la possibilité d'inscrire d'autres points concernant des questions émergentes.

Pour lancer le débat sur cette question, le Secrétariat souhaiterait proposer au Bureau les points suivants, pour examen:

1. Évaluation du PAM –
 - a. Déclaration ministérielle
 - b. Vision 2020
 - c. Priorités pour la période 2008 – 2012
2. Élaboration d'un cadre de financement pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine terrestre;
3. Adoption d'un nouveau protocole relatif à la GIZC

Recommandation:

Le Bureau est invité à examiner les dates proposées, à en convenir et à débattre de l'ordre du jour proposé pour la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007, et à conseiller le Secrétariat en conséquence.

C. Coopération avec les partenaires

1. Coopération avec la CE

À Portoroz, les Parties ont, entre autres, demandé au Secrétariat:

1. de mettre en œuvre le programme de travail conjoint avec la Commission européenne qui a été signé le 9 novembre 2005;
2. de devenir un acteur important dans l'initiative euromed visant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020 en apportant l'expérience et l'expertise acquises par le PAM au fil des années et en évitant ainsi un chevauchement des activités et un gaspillage de ressources; et
3. de travailler étroitement avec la Commission européenne sur la question d'un financement adéquat pour la mise en œuvre en Méditerranée des activités qui revêtent aussi un intérêt pour la CE.

1.1 Programme de travail conjoint

Le programme de travail conjoint entre le PAM et la CE est destiné à renforcer la coopération mutuelle sur un large éventail de questions d'environnement et de développement durable. Il constitue aussi un pas important et tangible vers une synergie renforcée entre les activités du Partenariat euro-méditerranéen et celles du PAM, conformément à la demande de la 2^e Conférence des ministres euro-méditerranéens de l'environnement en 2002 et à une recommandation de la Treizième réunion des Parties contractantes à Catane en 2003.

Le Secrétariat considère l'accord sur le programme de travail conjoint comme une évolution majeure dans les relations entre les deux organisations, coïncidant avec l'adoption par les Parties contractantes, à Portoroz, de la Stratégie méditerranéenne de développement durable et le lancement par la Commission européenne de la feuille de route "Horizon 2020" pour la réduction du niveau de pollution en Méditerranée.

Les trois priorités centrales du programme de travail conjoint sont:

1. des réunions régulières de haut niveau pour la coordination sur des questions stratégiques d'intérêt commun;
2. des échanges accrus entre la Commission européenne et les Centres d'activités régionales du PAM pour mettre en œuvre des politiques et actions environnementales avec l'UE, avec la politique européenne de voisinage ainsi qu'avec les pays candidats à une adhésion à l'Union européenne dans le bassin méditerranéen;
3. un renforcement de la dimension Environnement de la politique des pouvoirs publics et la promotion du développement durable dans les pays riverains de la Méditerranée.

Le programme met l'accent sur les liens étroits à développer entre les activités du PAM et le Partenariat euro-méditerranéen, ainsi que sur l'exploration systématique des possibilités de financement des activités du PAM dans le cadre des instruments financiers de l'UE.

Le programme recense les domaines déterminants de coopération couvrant toute une gamme d'activités relatives à la prévention de la pollution marine due à des activités menées aussi bien à terre qu'en mer, à la protection de la biodiversité, à la promotion du développement durable et aux technologies propres de production industrielle.

Conformément aux dispositions du programme de travail conjoint pour la coopération au niveau institutionnel, le Secrétariat est en contact avec la DG Environnement de la CE pour discuter de la mise en œuvre du programme. En particulier, des dispositions sont prises en vue de la première réunion bilatérale sur les questions politiques stratégiques d'intérêt commun.

Recommandation:

Le Bureau est invité à avoir une discussion sur le programme de travail conjoint et à conseiller le Secrétariat sur sa mise en œuvre.

1.2 Initiative "Horizon 2020"

Quelques semaines après la réunion des Parties contractantes à Portoroz (Slovénie, 8 – 11 novembre 2005) et à l'occasion du dixième anniversaire du Partenariat euro-méditerranéen, la Commission européenne a organisé une réunion de haut niveau à Barcelone pour lancer une grande initiative en faveur de l'environnement intitulée "Horizon 2020", destinée à améliorer la qualité de vie des citoyens par la dépollution de la Méditerranée d'ici à 2020.

L'ordre du jour de la réunion comportait une session technique et une session ministérielle, cette dernière présidée par M. Stavros Dimas, Commissaire pour l'environnement de la Commission européenne. Les Ministres espagnol et maltais et le Ministre suppléant grec de l'environnement, avec de hauts fonctionnaires de Slovénie et Turquie et d'autres acteurs représentant les villes, les régions, les ONG et le monde de l'entreprise, ont pris part à la session ministérielle.

Le Coordonnateur du PAM a été l'un des principaux orateurs au cours de la session technique et a souligné l'importance des synergies avec les programmes existant dans la région méditerranéenne. Dans cette présentation, l'accent a été mis sur le fait que l'évaluation et la maîtrise de la pollution due à des activités menées à terre est une activité essentielle du PAM depuis des années. Des exemples des synergies qui existent déjà entre les programmes du PAM et les initiatives de la CE en matière de prévention et de lutte contre la pollution ont été mises en relief.

Dans sa présentation, le Coordonnateur du PAM a formulé plusieurs recommandations sur les moyens d'améliorer la synergie entre le PAM et la CE à propos de l'Initiative "Horizon 2020", en insistant sur les points suivants:

1. il importe de tirer parti des progrès réalisés dans le cadre des institutions, politiques et conventions existantes;
2. le PAM est un mécanisme régional approprié pour une mise en œuvre conjointe de l'initiative de « dépollution » de la CE;
3. la Stratégie méditerranéenne de développement durable pourrait favoriser l'objectif de dépollution de la mer Méditerranée;
4. le développement durable devrait être adopté en tant que principe guide dans l'Initiative de dépollution;
5. le chevauchement des efforts et la prolifération des initiatives, structures et projets sont à éviter si l'on veut gagner en efficacité;
6. le PAM et la CE devraient conjuguer leurs ressources pour atteindre des objectifs d'environnement à un coût minimal;
7. la feuille de route de l'Initiative de dépollution devrait tenir compte des objectifs du Programme d'actions stratégiques et des plans d'actions nationaux mis en œuvre sous l'égide du MED POL;
8. l'Initiative de dépollution devrait tenir compte des objectifs de la SMDD et des initiatives recensées dans le programme de travail conjoint;
9. la CE devrait allouer des ressources aux programmes de réduction de la pollution en cours en Méditerranée;
10. l'Initiative visant à dépolluer la Méditerranée devrait être une manifestation concrète de synergie entre le PAM et la CE.

Un avant-projet de la feuille de route pour l'Initiative "Horizon 2020" de la CE a été préparé et le PAM a eu l'occasion de faire part de ses vues sur ce texte avant qu'il ne soit publié pour une concertation générale. Dans ses observations, le Secrétariat a déclaré que la CE devrait fournir une assistance plus directe aux programmes et initiatives en cours prises par le PAM pour dépolluer la mer Méditerranée et que le document devrait se faire l'écho de l'appui résolu exprimé par plusieurs orateurs au cours de la réunion de haut niveau de Barcelone à l'égard d'un PAM considéré comme un mécanisme régional approprié pour mettre en œuvre l'Initiative de dépollution.

Recommandations:

Le Bureau est invité à:

- 1) **examiner la participation du PAM à l'initiative "Horizon 2020" de la CE et à demander au Secrétariat d'écrire à la Commission européenne en lui faisant valoir que, en tant que Partie contractante, elle devrait accorder toute l'attention voulue aux recommandations formulées par le PAM au cours de la réunion environnementale de haut niveau de Barcelone en vue d'une meilleure synergie entre le PAM et la CE dans la mise en œuvre de l'Initiative.**
- 2) **Envisager de demander une entrevue entre le Ministre de l'environnement de Slovaquie, en sa qualité de Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, et le Commissaire pour l'environnement de l'UE, afin de discuter d'une participation complète à la mise en œuvre de l'Initiative "Horizon 2020".**

2. Nouveau Partenariat stratégique (PS) FEM – Mise en œuvre du PAS BIO

Ainsi qu'il est indiqué à la partie A du présent rapport, une composante essentielle du PS consiste à mettre en œuvre le PAS BIO et les plans d'action nationaux correspondants.

Le PAS BIO a été adopté par la Treizième réunion des Parties contractantes tenue à Catane en 2003. Les préparatifs de la mise en œuvre de plusieurs activités régionales du PAS BIO, avec un appui catalyseur du FEM au PAM sur une période de 5-6 ans, auront lieu en 2006.

L'une des grandes priorités est le rétablissement du comité consultatif du PAS BIO, au sein duquel ses anciens membres seront invités à reprendre leur place. Dans le même temps, le PAM instaurera un mécanisme de coordination plus large pour toutes les parties prenantes associées dans le Partenariat stratégique pour les pays méditerranéens, concernant les activités du PAS BIO.

Il s'agit par là d'aider les pays éligibles au FEM à développer une coordination appropriée entre la Composante régionale du Partenariat stratégique et le Fonds d'investissement au niveau national. À cet égard, il importe que, dans cet exercice, les points focaux du CAR/ASP impliquent non seulement leurs Ministères en charge de l'environnement mais aussi les Ministères des finances, des affaires étrangères et autres Ministères afin d'assurer une meilleure coordination des actions pour la mise en œuvre du PAS BIO.

Recommandation:

Le Bureau est invité à inciter les Parties contractantes à accorder leur plein appui au rétablissement du comité consultatif du PAS BIO et aux correspondants nationaux pour le PAS BIO en vue d'obtenir une meilleure coordination et intégration de la Composante régionale et du Fonds d'investissement du Partenariat stratégique.

3. Coopération avec les ONG

3.1 Demandes d'inscription sur la liste des partenaires du PAM

Lors de la réunion des Parties contractantes à Catane en 2003, il a été décidé d'assigner au Bureau la tâche d'examiner les demandes d'inscription sur la liste des partenaires du PAM et de se prononcer à bon escient à leur sujet, sous réserve d'une confirmation par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007.

Le Secrétariat a reçu trois nouvelles demandes des ONG suivantes:

- 1) Fondation d'Athènes pour l'environnement, Grèce
- 2) Association UN Marinu CPIE Bastia Golo *Méditerranée*, France
- 3) Société syrienne de protection de l'environnement, Syrie

Conformément à la procédure convenue, le Secrétariat a soumis ces demandes aux points focaux du PAM en sollicitant leur avis. Dans l'ensemble, les observations reçues étaient favorables, mais certains points focaux ont souligné la nécessité d'évaluer les performances des ONG partenaires du PAM actuelles et leur contribution à la réalisation des objectifs du PAM aux niveaux régional et national.

Le Secrétariat souhaiterait appeler l'attention du Bureau sur les points suivants. Considérant : a) les recommandations de la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Malte, octobre 1999); b) les divers documents établis par le PAM sur la question des partenaires du PAM; c) la décision du Bureau des Parties contractantes (Chypre, mai 2001); d) la réunion des points focaux nationaux du PAM (Athènes, septembre

2001); et e) la Douzième réunion des Parties contractantes (Monaco 2001), les critères ci-après s'appliquent pour les demandes d'inscription d'ONG sur la liste des partenaires du PAM:

Critères communs pour l'inscription et le maintien sur la liste:

1. Existence d'un acte constitutif;
2. Existence d'un bureau ou organe équivalent régulièrement élu;
3. Installation du siège ou des locaux dans un pays méditerranéen;
4. Capacité de contribuer aux objectifs du PAM.

*Critères complémentaires pour le maintien sur la liste **

1. Communication régulière d'informations au PAM;
2. Contribution et association aux activités et projets du PAM;
3. Participation aux réunions du PAM;
4. Participation à des réseaux méditerranéens actifs.

Demande d'inscription et procédure de sélection

Une demande d'inscription sur la liste des partenaires devrait être adressée au Secrétariat au moins trois mois avant la réunion des points focaux du PAM. La demande d'inscription devrait comporter:

- a) un exposé succinct sur l'organisation et son respect des critères spécifiés;
- b) une copie du règlement ou de l'acte constitutif;
- c) une indication de la contribution qui peut être apportée aux objectifs du PAM.

Liste des partenaires :

Tous les deux ans, les Parties contractantes réviseront la liste des partenaires en tenant compte des critères approuvés. Les partenaires qui ne participent pas aux travaux et réunions du PAM pendant deux années consécutives sont radiés de la liste.

Les trois ONG qui ont demandé leur inscription sur la liste des partenaires du PAM répondent aux critères précités. Si le Bureau accepte leur demande, le nombre des ONG/partenaires du PAM s'établira à 79.

Conformément à la décision des Parties, le Secrétariat prévoit d'engager une évaluation des activités des ONG/partenaires du PAM en vue de réviser la liste s'il y a lieu.

Recommandation:

Le Bureau est invité à avoir un échange de vues sur les questions ci-dessus et: a) à approuver que les ONG "Fondation d'Athènes pour l'environnement, Grèce"; "Association UN Marinu CPIE Bastia Golo Méditerranée", France; Société syrienne pour la protection de l'environnement, Syrie", soient inscrites sur la liste des partenaires du PAM; et b) à approuver la réalisation d'une évaluation des ONG/partenaires du PAM en vue de réviser la liste, s'il y a lieu.

d) Plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre

Après deux années de travaux préparatoires et de négociations intensives avec les autorités nationales et locales et autres parties prenantes (secteur privé, ONG, etc.), les plans d'action nationaux ont été établis dans tous les pays dans le cadre d'un processus participatif efficace. Les PAN indiquent quelles sont les interventions de réduction de la pollution prévues par chaque pays d'ici à 2010 et à 2025, y compris un portefeuille d'investissements, conformément aux objectifs du Programme d'actions stratégiques (PAS). La Quatorzième réunion des Parties contractantes les a approuvés et a recommandé leur intégration dans les plans de développement nationaux existants.

Compte tenu du fort impact que la mise en œuvre effective des PAN pourrait avoir sur l'amélioration du milieu marin et, de la sorte, sur le processus de réalisation d'un développement durable, aucun effort ne devrait être ménagé pour aider les pays dans le processus à long terme. Le programme MED POL s'emploie activement à travailler sur les aspects connexes (techniques, institutionnels, association et participation des acteurs, financiers). Des activités ponctuelles sont déjà mises en œuvre et seront poursuivies au cours de l'exercice biennal.

Il est toutefois un aspect qui mérite une attention particulière: comment assurer la viabilité financière de la mise en œuvre à long terme des PAN ? Il existe à ce propos plusieurs possibilités et initiatives dont devraient s'occuper les pays de la manière la plus efficace possible avec le concours du Secrétariat.

A cet égard, le Secrétariat traite toutes les données régionales et nationales existantes sur les questions prioritaires, "points chauds, émissions et rejets, coût des mesures prévues de réduction de la pollution, etc., en sorte d'obtenir un tableau précis des besoins régionaux et nationaux et, en conséquence, des mesures les plus appropriées à prendre. Parallèlement, deux mécanismes politiques sont mis en place sur le transfert de technologies et le financement externe, lesquels mécanismes pourraient assurer, respectivement, les flux nécessaires de connaissances techniques entre les pays sur la réduction de la pollution et les bonnes opportunités et les contacts entre les pays et les donateurs pour rechercher et mobiliser les fonds nécessaires.

En dehors du Secrétariat, en plus des nombreux accords de coopération bilatéraux existant dans la région, les initiatives les plus pertinentes susceptibles de contribuer à la viabilité financière de la mise en œuvre des PAN sont au nombre de deux.

Le Partenariat stratégique FEM, récemment lancé, comprend une composante régionale gérée par le PNUE et un Fonds d'investissement géré par la Banque mondiale. Le PAM/PNUE est l'agence d'exécution de la Stratégie. Le Fonds d'investissement est, en particulier, ouvert à tous les pays éligibles au FEM et il devrait mobiliser des fonds pour la mise en œuvre des PAN.

L'Initiative "Horizon 2020" de la Commission européenne, récemment lancée, vise à obtenir une réduction de la pollution d'origine terrestre en mer Méditerranée d'ici à 2020. Le PAM/PNUE a été pleinement associé à la formulation de l'Initiative, jugée très proche des objectifs du PAS, et des plans sont établis avec la CE pour réaliser de concert les objectifs communs.

Le Partenariat stratégique FEM et "Horizon 2020" sont deux opportunités très valables pour les pays de la région d'assurer un appui politique et financier au processus de réduction de la pollution.

Recommandations:

1) Le Bureau est invité à encourager les Parties contractantes:

- a) à prendre en compte les interventions de réduction de la pollution inscrites dans leurs PAN en négociant les accords de coopération bilatéraux
- b) à tirer parti du Fonds d'investissement du Partenariat stratégique FEM pour mobiliser des fonds pour la mise en œuvre des interventions de réduction inscrites dans leurs PAN.

2) Le Bureau est invité à prendre note des objectifs communs au PAS, aux PAN qui s'y rattachent et à l'Initiative "Horizon 2020" de la CE et à recommander aux Parties contractantes et à la CE d'élaborer un plan de travail conjoint qui tiendrait pleinement compte de ces objectifs communs et des travaux déjà détaillés réalisés par le PAS pour recenser les priorités et fixer des objectifs.

e) Questions financières/administratives

1. Réunion extraordinaire des points focaux du PAM

Au cours de leur réunion ordinaire de novembre 2005 à Portoroz, les Parties contractantes ont approuvé la convocation d'une réunion extraordinaire des points focaux du PAM en septembre prochain, chargée de débattre de l'évaluation du PAM. Un montant de 40 000 € a été inscrit au budget à cette fin, en escomptant que les Parties contractantes fourniraient des contributions volontaires complémentaires pour appuyer la tenue de cette réunion. Si aucune offre n'est faite, le Secrétariat devrait avoir recours à des crédits du Fonds d'affectation spéciale, d'un montant de 150 000 €, pour couvrir le coût de cette réunion. Il est envisagé de prendre en charge les frais de participation de deux délégués par Partie contractante.

2. Deuxième réunion sur le protocole relatif à la GIZC

Au cours de leur réunion ordinaire de Portoroz, les Parties contractantes ont approuvé la convocation d'une série de réunions chargées d'élaborer le projet de texte d'un protocole sur la GIZC. Un montant de 70 000 € a été inscrit au Fonds d'affectation spéciale à cette fin. Ce montant ne couvre que les frais de la convocation de la première réunion du groupe de travail. Il était escompté que les Parties contractantes fourniraient des contributions volontaires complémentaires pour financer la convocation des autres réunions.

La deuxième réunion du groupe de travail est prévue pour octobre 2006. Comme la prochaine réunion du Bureau devrait se tenir en novembre 2006 et si, d'ici là, aucune contribution financière complémentaire n'a été reçue, il est nécessaire d'obtenir l'aval du Bureau pour que le Secrétariat ait recours aux crédits du Fonds d'affectation spéciale, soit un montant de 120 000 € pour couvrir les coûts de ces réunions. Il est envisagé de prendre en charge les frais de participation de deux délégués par Partie contractante.

Recommandations:

- 1. Dans le cas où aucune contribution volontaire ne serait reçue par le Secrétariat pour couvrir le complément du coût de la réunion extraordinaire des points focaux du PAM sur le rapport d'évaluation, le Bureau est prié d'autoriser le**

Secrétariat à prélever un montant de 150 000 € sur le Fonds d'affectation spéciale à cette fin.

- 2. Dans le cas où aucune contribution volontaire ne serait reçue par le Secrétariat pour couvrir le coût de la deuxième réunion du groupe de travail sur le protocole GIZC, le Bureau est prié d'autoriser le Secrétariat à prélever un montant de 120 000 € sur le Fonds d'affectation spéciale à cette fin.**

3. Recrutement du Directeur scientifique du CAR/ASP

Un appel à candidatures a été publié pour pourvoir le poste de directeur scientifique du CAR/ASP devenu vacant à la suite de la démission de son titulaire. Un certain nombre de candidatures ont été reçues et des entretiens ont eu lieu. Une candidate française a été sélectionnée. Cependant, elle est réticente à accepter sa nomination du fait que le traitement net qui lui est proposé ne correspond pas à ses qualifications et à son expérience.

Il convient de noter qu'en effet le versement d'un traitement brut de 50 600 € qui lui est proposé pour ce poste ne correspond pas à ses qualifications et à son expérience puisqu'environ 20 000 € en sont retranchés au titre des prélèvements fiscaux et des cotisations sociales. Qui plus est, le traitement du Directeur (ou Directrice) scientifique est resté le même qu'au temps où le poste était occupé par un ressortissant tunisien qui n'avait pas à faire face aux dépenses extraordinaires normalement associées à un statut d'employé expatrié. De fait, l'expert danois travaillant au CAR/ASP, qui se trouve au même échelon que le Directeur scientifique, perçoit un traitement net de 71 500 €. Cette absence de parité entre les traitements du Directeur scientifique et de l'expert au CAR/ASP a été l'une des raisons de la démission du titulaire précédent.

Pour répondre aux préoccupations de la candidate sélectionnée, et notamment parce que le CAR/ASP ne peut se permettre de rester longtemps sans les services d'un Directeur (ou d'une Directrice) scientifique, le Secrétariat a autorisé le Directeur du CAR/ASP à offrir pour ce poste un traitement équivalent à celui de l'expert espagnol en utilisant les fonds qui n'ont pas été déboursés de la ligne budgétaire du fait que, sous réserve du règlement de cette question, la candidate française n'occupera pas son poste avant mai 2006.

Pour 2007, il est proposé d'autoriser le CAR/ASP à relever la ligne budgétaire du poste de Directrice scientifique en l'alignant au niveau de celle de l'expert espagnol par le recours à une partie des fonds additionnels alloués au Centre par les Parties contractantes à Portoroz par suite des économies réalisées avec le gel du poste de Coordonnateur adjoint, fonds qui étaient destinés à des activités.

Les mesures ci-dessus n'auront pas d'incidences sur l'enveloppe budgétaire telle qu'approuvée par les Parties contractantes à Portoroz (Slovénie).

La question du traitement de la Directrice scientifique sera alors abordée et résolue une fois pour toutes dans le budget de l'exercice biennal 2008-2009.

Recommandation:

Le Bureau est prié d'approuver la proposition du Secrétariat d'autoriser le CAR/ASP à utiliser une partie des fonds additionnels alloués au Centre par les Parties contractantes à Portoroz pour compléter le traitement de la Directrice scientifique pour 2007 afin de l'aligner sur celui de l'expert expatrié.

4. Nouveaux locaux de l'Unité MED à Athènes

L'Unité MED est installée dans ses locaux actuels du 48 avenue Vassileos Konstantinou, à Athènes, depuis 1983, date à laquelle le PAM a été transféré de Genève en Grèce. L'Unité MED occupe en fait un étage du Centre national hellénique de la recherche au cœur d'Athènes.

Depuis de nombreuses années, il a été demandé au Secrétariat de rechercher d'autres locaux pour faire en sorte que la superficie des bureaux dont il dispose présentement au Centre national de la recherche devienne suffisante pour accueillir le nombre croissant de ses effectifs et pour étendre ses activités. Cette demande a le soutien des autorités grecques compétentes, bien qu'il faille souligner que les responsables du Ministère des affaires étrangères ont toujours explicitement indiqué au Secrétariat que tout changement de locaux n'aurait lieu qu'avec l'assentiment de l'Unité MED.

Pour sa part, le Secrétariat est prêt à occuper de nouveaux locaux sous réserve qu'ils répondent à ses attentes et, en tout cas, qu'ils ne soient évidemment pas d'une superficie plus réduite que celle de ses locaux actuels. Il a aussi été souligné que le Secrétariat n'avait pas les moyens d'acquitter un loyer supérieur, à moins que le Gouvernement hellénique n'augmente sa contribution financière de pays hôte.

Le Secrétariat est heureux d'informer le Bureau que de nouveaux locaux convenant à l'Unité MED ont été trouvés et que le Gouvernement hellénique a accepté d'augmenter sa contribution d'un montant de 200 000 € par an pour permettre au Secrétariat d'acquitter le loyer notablement plus élevé des nouveaux locaux.

Le Secrétariat, avec le concours de son conseil juridique, négocie actuellement un bail pour les nouveaux locaux. Une fois que le bail aura été conclu, le Secrétariat prendra ses dispositions pour emménager dans ses nouveaux locaux.

Recommandation:

Le Bureau est invité à faire part de sa gratitude aux autorités helléniques pour leur contribution financière additionnelle et pour l'assistance offerte à l'Unité MED afin de lui permettre d'emménager dans de nouveaux locaux.

ANNEXE I

État, au 6 janvier 2006, des ratifications de la Convention modifiée et de ses Protocoles

ANNEXE II

Conclusions de la 10^e réunion du Comité directeur de la CMDD ***Athènes, 16 mars 2006***

- Le Comité directeur est convenu qu'une action au niveau national était essentielle pour la prochaine phase de mise en œuvre de la SMDD et il a invité les composantes du PAM à fournir l'appui nécessaire pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des SNDD. A cet égard, le CAR/PB a été encouragé à poursuivre ses projets d'appui technique au niveau national, notamment sur les indicateurs.
- Eu égard au soutien résolu à la SMDD exprimé par le sommet euro-méditerranéen tenu à Barcelone en novembre 2005, le Comité directeur a souligné que la feuille de route qui serait établie à la suite du sommet devrait spécifier des mesures d'appui concrètes pour la mise en œuvre de la SMDD. Le programme de travail conjoint CE/PAM devrait aussi inclure des actions et un soutien tangibles à la mise en œuvre de la SMDD.
- Le Comité directeur s'est félicité de l'initiative visant à organiser une conférence sous-régionale pour les pays de l'Adriatique, laquelle doit constituer un pas effectif vers une mise en œuvre de la SMDD.
- Le Comité directeur a souligné l'importance des questions transversales inscrites au programme de travail de la CMDD et il a incité toutes les composantes du PAM à continuer de prêter une attention scrupuleuse à ces questions tout au long de leurs activités thématiques.
- Il conviendrait de veiller à la participation active de tous les secteurs présents au sein de la CMDD, notamment les représentants des ONG, des acteurs socio-économiques et des autorités locales, à toutes les activités se rapportant à la mise en œuvre de la SMDD.
- Le Comité directeur est convenu que les questions thématiques seraient traitées par des groupes d'experts, lesquels seraient aussi ouverts à toutes les catégories représentées au sein de la CMDD.
- Le Comité directeur a accueilli avec satisfaction le projet de vision concernant une Stratégie d'information et de communication présentée par l'INFO/RAC et il a préconisé que la vision soit précisée et affinée en vue de sa soumission à la 11^e réunion de la CMDD. Il a souligné l'importance d'une stratégie d'information et de communication efficace pour la diffusion des connaissances et la sensibilisation à la SMDD. Il a noté que l'INFO/RAC mettrait en place un groupe consultatif pour l'élaboration de la Stratégie d'information et de communication.
- Le Comité directeur a insisté sur la question de la composition de la CMDD, notamment quant à la représentation des autorités locales et des acteurs socio-économiques. Les représentants de ces catégories susceptibles de devenir membres de la Commission devraient être contactés.
- Le Comité directeur a approuvé l'ordre du jour proposé pour la 11^e réunion de la CMDD.

Annexe III**ORDRE DU JOUR PROPOSÉ POUR LA 11^e RÉUNION DE LA CMDD
Nicosie (Chypre), 24-26 mai 2006**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Stratégies nationales de développement durable
 - Actualisation de l'examen des SNDD
 - Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des SNDD et nouveaux développements
 - Lancement d'actions pilotes
4. Mise en œuvre de l'action prioritaire 2.7 de la SMDD (Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral)
 - Renforcer la coopération régionale
 - Projet de protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (CAR/PAP)
 - Prévention et réduction de la pollution d'origine terrestre – Mise en œuvre du PAS et des PAN (MED POL) et synergie avec l'initiative "Horizon 2020" de la CE visant à dépolluer la Méditerranée
 - Mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention de la pollution par les navires (REMPEC)
 - Protection de la biodiversité marine et côtière
5. Suivi et évaluation des progrès de la mise en œuvre de la SMDD
 - Indicateurs et activités thématiques (eau, énergie, tourisme et développement rural)
 - Participation des membres de la Commission aux activités thématiques
6. Étude de l'impact de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange
Présentation des premiers résultats de l'étude d'impact
7. Information, communication et éducation pour un développement durable
 - Rapport Environnement et Développement (CAR/PB)
 - Stratégie d'information et de communication pour la SMDD (INFO/RAC)
 - Résultats du bilan des connaissances concernant les technologies de production durable et plus propres dans les pays méditerranéens (CAR/PP)
 - Éducation au développement durable
8. Conclusion et clôture de la réunion

ANNEXE IV

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA PROTECTION DE LA MER MÉDITERRANÉE
CONTRE LA POLLUTION – Position, au 28 février 2006, des contributions
(exprimées en euros)

PAYS	Arriérés de contributions pour 2005 & années antérieures	Ajustement	Engagements pour 2006	Versements en 2006 pour 2006 et années ultérieures	Versements en 2006 pour années antérieures	Arriérés pour années antérieures	Arriérés pour 2006 & années antérieures
Albanie	3.898	0	3 877	0	0	3 898	7 775
Algérie	116 326	0	58 163	0	0	116 326	174 489
Bosnie-Herzégovine	0	0	166 19	0	0	0	16 619
Croatie	0	0	53 730	0	0	0	53 730
Chypre	0	0	7 755	0	0	0	7 755
Union européenne	0	0	138 483	0	0	0	138 483
Égypte	54 418	0	27 143	0	0	54 418	81 561
France	0	0	2 103 262	2 103 262	0	0	0
Grèce	155 653	0	155 653	0	155 653	0	155 653
Israël	(2 276)	0	81 427	0	0	(2 276)	79 151
Italie	0	0	1 737 670	0	0	0	1 737 670
Liban	3 564	0	3 877	0	0	3 564	7 441
Jamahiriya arabe libyenne	121 593	0	109 124	0	0	121 593	230 717
Malte	0	0	3 877	0	0	0	3 877
Monaco	0	0	3 877	0	0	0	3 877
Maroc	75 427	0	15 511	0	0	75 427	90 938
Serbie-et-Monténégro	0	0	18 000	0	0	0	18 000
Slovénie	0	0	37 113	30 984	0	0	6 129
Espagne	0	0	830 337	0	0	0	830 337
République arabe syrienne	(428)	0	15 511	0	0	(428)	15 083
Tunisie	11 632	0	11 632	0	0	11 632	23 264
Turquie	0	0	124 634	0	0	0	124 634
Total	539 807	0	5 557 275	2 134 246	155 653	384 154	3 807 183

Contributions additionnelles (pour information seulement)							
Commission européenne	0	0	598 568	0	0	0	598 568
Pays hôte *	236 173	0	440 000	0	0	0	676 173
Fonds env PNUE	0	0	16 580	0	0	0	16 580
Total	775 980	0	6 612 423	2 134 246	155 653	384 154	5.098,504

N.B. Les montants entre parenthèses sont portés au crédit du gouvernement

